



APPEL À PROJETS

PLAN INNOVATION OUTRE-MER

Note descriptive

Université de la Polynésie française - RESIPOL+

NĀHITI

Nouvelles Approches pour l'Innovation et la Technologie
dans les Îles de Polynésie française



1/ Synthèse du projet	2
2/ Note stratégique	3
Défis de l'innovation pour un territoire éloigné et multi-insulaire	3
L'économie polynésienne et ses besoins en termes d'innovation	4
L'innovation en réponse aux défis de la croissance polynésienne	5
Un besoin clairement exprimé de formation et d'accompagnement à l'innovation	6
L'ambition : faire émerger des projets innovants, structurer l'écosystème d'innovation	8
Un alignement des planètes	8
Réussir la transformation	10
De l'AMI à l'AàP - ce que la phase d'ingénierie a permis de réaliser	11
3/ Présentation du projet	14
Le consortium RESIPOL+ et ses soutiens	14
Les deux volets clés du projet : former et accompagner	16
Volet 1 : Formation et sensibilisation	17
Volet 2 : Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up	19
Focus sur le programme POLYNNOV	21
Modèle économique, impact, coopération et répartition de la propriété intellectuelle	24
Impact attendu	24
Nāhiti 2025... et après ?	24
4/ Évaluation du projet	25
Indicateurs et cibles	25
Système d'évaluation et d'amélioration continue	26
5/ Gouvernance et pilotage	27
Modèle de gouvernance	27
Ressources humaines dédiées à la conduite du projet	30
6/ Planification générale	31
7/ Éléments financiers prévisionnels du projet	32
Pérennisation du projet au-delà de la période financement	35

1/ Synthèse du projet

“Nāhiti - Nouvelles Approches pour l’Innovation et la Technologie dans les Îles de Polynésie française” a été nommé à partir de termes de la langue tahitienne qui reflètent les plus belles valeurs de la culture polynésienne : *Nā* : par, à travers ; *Hiti* : bord, frontière, lisière... mais aussi se lever derrière un horizon. Nāhiti vise à traverser le temps et les frontières, à s’élever et à s’émanciper, à s’ouvrir à l’innovation, le regard tourné vers un avenir toujours plus ambitieux pour le territoire polynésien.

Nāhiti est porté par l'**Université de la Polynésie française (UPF)** comme chef de file du **consortium RESIPOL+**, réunissant sur le territoire polynésien des partenaires universitaires, des organismes de recherche et d’innovation, des instances du Pays et de l’État, des acteurs socio-économiques au cœur des dynamiques de partenariat public-privé. Il a été **présélectionné lors de la Phase AMI** du Plan Innovation Outre-Mer.

Le coût complet du projet est de **1.523.030 €**, dont **1.065.810 €** de demande de subvention, et **457.220 €** d’apport des partenaires (soit **30,02 %** du coût total du projet).

Nāhiti est un **projet fortement partenarial** : bien que l’UPF soit l’interlocuteur unique mandaté par l’ensemble des partenaires, Nāhiti a été conçu en intelligence collective avec tous les membres du consortium, dont les collectivités territoriales, qui seront pleinement impliquées dans son déploiement¹. La **gouvernance collégiale** mise en place pour le projet reflète cette implication de tous les membres du consortium.

Nāhiti vise à **structurer l’écosystème d’innovation sur le territoire polynésien**, à travers deux volets principaux : **1. sensibilisation et formation à l’innovation**, et **2. soutien à l’émergence et au développement de projets innovants et de start-up**.

Cette démarche de formation et d’accompagnement aux projets innovants sera conduite selon un double périmètre : un périmètre large, via une **ouverture du dispositif à l’ensemble des usagers du territoire polynésien** (étudiants et élèves, doctorants, porteurs de projets, entrepreneurs, public FTLV notamment) ; et un périmètre resserré, via un **accompagnement intensif (Programme POLYNNOV) proposé à une cohorte d’une dizaine de porteurs de projets** sélectionnés pour leur potentiel, avec renouvellement périodique tous les deux ans. La première cohorte de bénéficiaires de cet accompagnement intensif a d’ores et déjà été identifiée au terme d’un **processus d’Appel à Manifestation d’Intérêt** évalué par un Jury d’experts reconnus nationalement.

À travers cette démarche de formation, sensibilisation et accompagnement à l’innovation, Nāhiti exercera un impact mesurable sur le développement du territoire polynésien : en soutenant la **réalisation de projets innovants**, mais aussi en agissant en profondeur sur les **conditions même de leur émergence** via la création et/ou le renforcement des boucles d’interaction au sein d’un écosystème qui, à l’image du territoire polynésien, est aujourd’hui à la fois très riche et très fragmenté. Les moyens mis en œuvre exerceront en ce sens un effet-levier, permettant un **passage à l’échelle** et la mise en place d’une **matrice facilitant et incitant l’émergence de projets innovants** puis permettant **l’accompagnement expert de leur développement** sur le long terme.

¹ Le choix opéré d’un portage par l’UPF en tant que chef de file est explicité dans la section 5, “Gouvernance et pilotage”.

2/ Note stratégique

Défis de l'innovation pour un territoire éloigné et multi-insulaire

La Polynésie française constitue avec ses cinq archipels un **territoire unique et atypique** à tous points de vue : de par sa situation au cœur du Pacifique Sud, qui en fait **la région la plus éloignée de tout continent**² ; de par sa morphologie, en tant qu'**archipel d'archipels**, composé de 120 îles représentant une surface émergée de 3 500 km² répartie sur un espace maritime de près de 5 millions de km², soit l'équivalent de la surface de l'Europe (voir Figure 1) ; de par son statut d'**autonomie**, impliquant une distribution des compétences institutionnelles et politiques entre le Gouvernement de la Polynésie française et le Haut-Commissariat à la République en Polynésie française ; de par son **positionnement sur l'axe indo-pacifique** qui place la Polynésie au centre des **enjeux géopolitiques**³ et **commerciaux** contemporains⁴ ; ou encore, de par son **exposition aux risques naturels** renforcés par le changement climatique (cyclones, montée des océans, érosion, inondations, houle), qui en fait un **territoire démonstrateur de l'innovation environnementale et sociétale**⁵, sur des enjeux qui touchent aujourd'hui les régions insulaires mais constituent aussi les défis de demain pour l'ensemble des régions de la planète, dont la France métropolitaine.



Figure 1 : Carte de la Polynésie française superposée à celle de l'Europe

La Polynésie française se singularise par sa situation de **multi-insularité** : éloignement à l'égard de l'Hexagone (18 000 km), éloignement des îles à l'égard du pôle économique de Tahiti et Moorea, éloignement des différentes îles entre elles. C'est ainsi que 75 % de la population polynésienne est regroupée à Tahiti et Moorea, tandis que près de 2/3 des îles comptent moins de 500 habitants, ce qui peut engendrer de fortes inégalités en termes d'accès aux services, aux équipements et infrastructures, à l'éducation, à la santé, à la culture, à l'administration, au numérique, aux transports etc.

² [Diagnostic territorial de la Polynésie française](#), ISPF, 2021 : "Sydney est située à 5 700 km de Tahiti, Santiago à 7 500 km, Los Angeles 6 200 km, Tokyo à 8 800 km".

³ Voir [La gestion et la protection de la zone économique exclusive de Polynésie française](#), 2021.

⁴ Voir J.-M. Regnault & S. Al Wardi, *L'Indo-Pacifique et les nouvelles routes de la soie*, 2021.

⁵ [Diagnostic territorial de la Polynésie française](#), "la moitié de la population de Polynésie française a été déjà confrontée à un phénomène naturel dangereux tel que cyclone, tsunami, houle ou glissement de terrain".



Figure 2 : chiffres-clés de la Polynésie française

L'économie polynésienne et ses besoins en termes d'innovation

L'économie polynésienne comporte plusieurs caractéristiques qui reflètent les spécificités décrites plus haut. Elle présente ainsi un **tissu entrepreneurial constitué pour sa très grande majorité de TPE** (93 % des entreprises ont au maximum deux salariés et seulement 0,2 % en emploient au moins cent⁶). Le **PIB par habitant** est de 16 592 € contre 31 035 € pour la moyenne nationale. Le **taux de chômage** s'élève en 2021 à 9,5 %, contre 7,4 % pour la moyenne nationale⁷. Le **salaire moyen**⁸ et le **salaire médian**⁹ sont inférieurs à ceux de l'Hexagone, tandis que le niveau des prix est 39 % plus élevé¹⁰ - en définitive, **le niveau de vie médian polynésien est inférieur de 45 % à celui de l'Hexagone**¹¹.

Par ailleurs, le **statut d'autonomie** ainsi que l'**éloignement géographique** de la Polynésie française s'accompagne de plusieurs spécificités : par exemple, maintien du dispositif de la "**patente**" assigné aux entrepreneurs individuels, qui n'existe plus dans l'Hexagone depuis 1976, paiements effectués en francs pacifiques et non en euros, bien que la parité du cours soit garantie. Certaines de ces spécificités ont un impact réel sur le développement de l'activité entrepreneuriale et innovante¹² :

- **moindre densité de l'écosystème d'innovation**, avec des dynamiques qui diffèrent de celles des grands centres continentaux, favorisées par une forte diversité et densité d'acteurs (notamment du secteur privé), par la présence d'instruments de financement importants, de connexions internationales, etc. ;
- **absence de caisse de chômage et d'amortisseurs sociaux** qui renforce la vulnérabilité des publics fragiles et peut engendrer un frein à la prise de risques ;

⁶ [Rapport annuel économique de la Polynésie française](#), IEOM, 2021.

⁷ Id. Il est important de souligner une part croissante d'inactifs en âge de travailler et ne recherchant pas d'emploi, non pris en compte dans les chiffres du chômage.

⁸ 2 211 € (263 900 F.CFP) nets mensuel contre 2 391 € dans l'Hexagone (7,5 % de moins). Source : [Des fortes inégalités salariales en Polynésie française](#).

⁹ 1 688 € (201 500 F.CFP) nets mensuel contre 1 935 € dans l'Hexagone.

¹⁰ [Diagnostic territorial de la Polynésie française](#), ISPF, 2021.

¹¹ Id. 26 % des Polynésien·s vivent sous le seuil de bas revenus contre 14 % dans l'Hexagone.

¹² Cf. [Diagnostic territorial de la Polynésie française](#) : "La Polynésie française connaît le problème classique des économies les plus éloignées des grands marchés en ce qui concerne sa faible ouverture vers l'extérieur. Le coût de transport additionnel imposé par la distance diminue en effet les gains de l'échange. **Ce n'est pas l'insularité qui handicape l'échange, c'est l'éloignement**".

- **fortes différences de salaires entre les secteurs privé et public** (salaires dans le secteur public 40 % plus élevés que dans le privé¹³), qui n'incite pas à rechercher ni à créer de l'emploi dans le secteur privé ;
- **taille du marché** : moins de 300 000 habitants (avec en outre un faible pouvoir d'achat), éloignement géographique par rapport aux marchés internationaux ;
- **limitation des ressources productives et dépendance à l'égard des importations** qui engendre des surcoûts mais aussi un risque d'interruption, comme l'a démontré la crise du Covid-19 ;
- **déficit de rentabilité et compétitivité des projets** : coût (voire disponibilité et/ou délais) de l'importation des matières premières et des exportations de produits, coût de la main d'œuvre, difficultés à opérer des économies d'échelle, complexités et surcoûts liés à la fragmentation du territoire ;
- **compétences des ressources humaines**, notamment pour les expertises clés qui ne sont pas toujours suffisamment disponibles à l'échelle locale, en lien avec une faible proportion de la population ayant atteint le niveau d'études supérieures ou un haut niveau de qualification technique¹⁴ ;
- **accès aux chaînes de valeur internationales**, en raison d'un éloignement géographique, mais aussi d'un facteur culturel (p. ex., maîtrise de l'anglais des affaires), ou des différences de fuseau horaire (GMT -10) qui complexifient les interactions directes avec l'Hexagone et les autres régions y compris sur l'axe indo-pacifique, bien qu'elles puissent également apparaître comme une opportunité dans le cas de certains services.

Le tissu économique polynésien est par ailleurs fortement dépendant à l'égard des secteurs du **tourisme** et de la **perliculture**, tous deux fragilisés par la crise du Covid-19, qui a entraîné une baisse de 7,6% du PIB¹⁵ et une réticence des entreprises à investir. Dans le secteur du **tourisme**, l'activité a ainsi diminué de 40 % en 2020¹⁶. Une nouvelle stratégie touristique élaborée de façon coopérative, "*Fa'ari'ira'a manihini 2025*", propose de réinventer le tourisme polynésien vers davantage d'inclusivité et de durabilité ; son déploiement a cependant été lui-même ralenti par la crise. Pour la **perliculture**, les exportations de produits perliers ne représentent en 2020 plus que 44 % contre 62 % des exportations en 2015¹⁷. Par ailleurs, ces deux secteurs clés soulèvent des **problématiques de développement durable** : conséquences du tourisme de masse (empreinte carbone, préservation des sites naturels) ou de la production perlière (pollution du lagon par les microplastiques¹⁸, impact de la culture intensive sur les écosystèmes).

L'innovation en réponse aux défis de la croissance polynésienne

Le **défi de la croissance polynésienne** appelant la proposition de **solutions innovantes** est donc de **combinaison croissance économique et développement durable** via une **diversification de l'activité économique** et le développement de **filières soutenables** (p. ex. économie circulaire, valorisation des ressources naturelles), ou encore une recherche de **solutions pour un tourisme durable** et pour une **perliculture respectueuse de l'environnement**. Ces enjeux impliquent une **vision de l'innovation au service de la société et du territoire**, avec un rôle clé à jouer pour l'invention de solutions qui :

- **respectent un écosystème précieux et fragile**, le *Fenua* comme cadre de vie partagé mais aussi vulnérable au cœur de l'océan ⇒ **préserver et protéger** ;

¹³ [Des fortes inégalités salariales en Polynésie française](#), ISPF, 2021

¹⁴ [Diagnostic territorial de la Polynésie française](#), ISPF, 2021.

¹⁵ [Rapport annuel économique de la Polynésie française](#), IEOM, 2021.

¹⁶ [Comptes économiques rapides de la Polynésie française en 2020](#), CEROM.

¹⁷ [L'économie bleue en Polynésie française](#), ISPF, 2022.

¹⁸ [Lagons perlicoles de Polynésie française : une présence significative de microplastiques](#), Ifremer.

- proposent et créent de **nouvelles approches pour la transition environnementale sur le territoire**, avec valeur de **démonstrateurs** et de **pilotes** à une échelle globale ⇒ **créer les changements de paradigme** ;
- soient réellement **endogènes, taillées sur mesure pour l'écosystème polynésien** sans chercher à importer des modèles de développement économique et sociétal adaptés à des écosystèmes radicalement différents, tout en créant des modèles pouvant ensuite inspirer celui d'autres régions périphériques ⇒ **inventer et inspirer**.



Pilotage des politiques de Recherche & Innovation en Polynésie

L'écosystème de recherche et d'innovation polynésien est lui aussi structuré d'une façon unique en raison de l'autonomie politique impliquant une **prise en charge conjointe des politiques de R&I par le Gouvernement de la Polynésie française et par l'État**. Le Statut d'autonomie de la Polynésie française stipule que la **recherche scientifique est de compétence de l'État** au même titre que l'enseignement universitaire (article 14). Néanmoins, **la Polynésie française dispose d'une compétence particulière** en « organisant ses propres services de recherche » (article 26) et « peut conclure des conventions d'objectifs et d'orientation avec les organismes de recherche » (article 37-I).



Figure 3 : Pilotage des politiques de Recherche & Innovation en Polynésie française

Un besoin clairement exprimé de formation et d'accompagnement à l'innovation

En termes de recherche innovante, les organismes membres du consortium RESIPOL+ offrent d'importantes ressources traduites par un **portfolio fortement orienté vers la réponse à ces défis globaux**, renforçant aujourd'hui l'attractivité internationale et la visibilité de la recherche du territoire, et favorisant les **rapprochements avec des partenaires académiques, industriels et philanthropiques** (notamment du Bassin Pacifique, mais aussi de tout le triangle États-Unis/Asie/Océanie), qui peuvent apporter des compétences et de l'expertise, formuler des demandes et fournir du financement aux acteurs et aux projets polynésiens.

Les graphiques ci-après (Figures 4, 5 et 6) présentent la **spécialisation de la recherche du site** sur les thématiques innovantes en milieu insulaire, dont les **6 thématiques PIOM**¹⁹. Ils révèlent une importante **spécialisation sur l'écologie et la préservation des écosystèmes marins et côtiers** ainsi que sur la **préservation et valorisation des ressources naturelles** :

¹⁹ Recherche conduite à partir des bases de données Scopus et HAL sur toutes les institutions de recherche domiciliées en Polynésie française sur la base d'une analyse de *topic-modelling*.

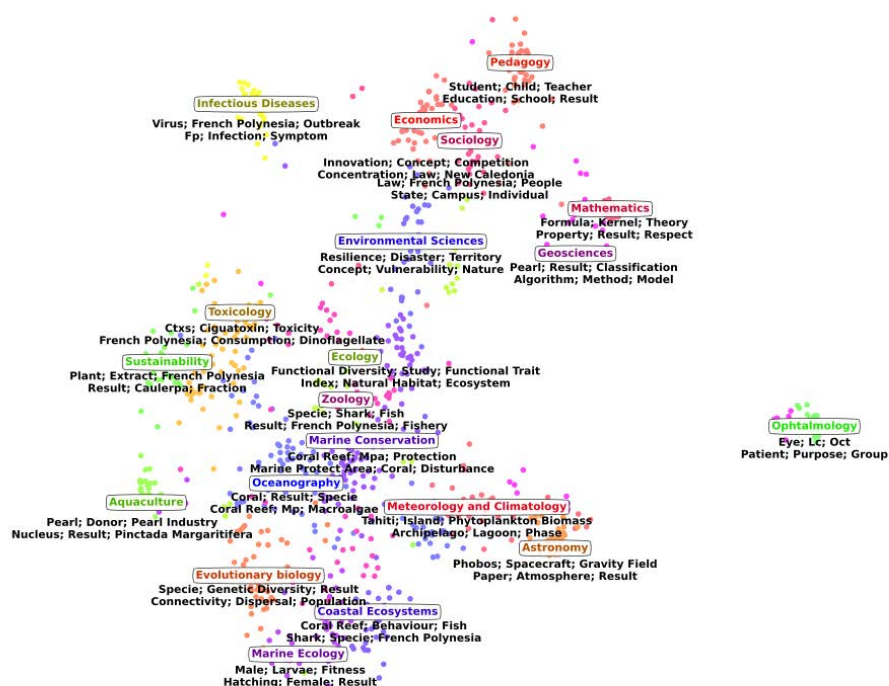


Figure 4 : Carte des thèmes extraits du corpus des publications polynésiennes

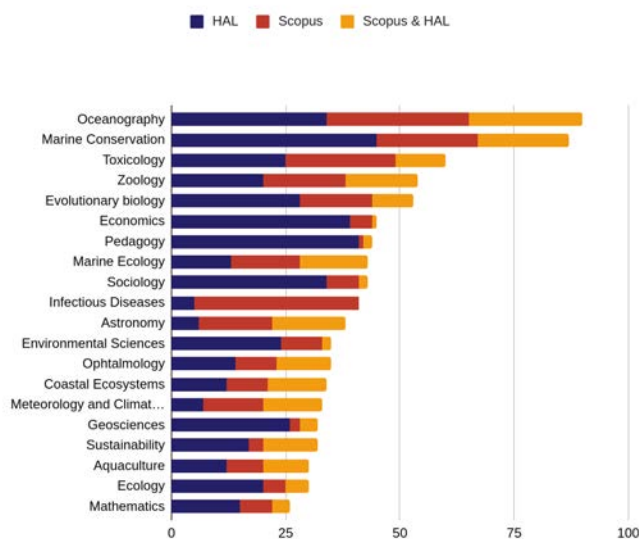


Figure 5 : Production scientifique des acteurs du site par thématique

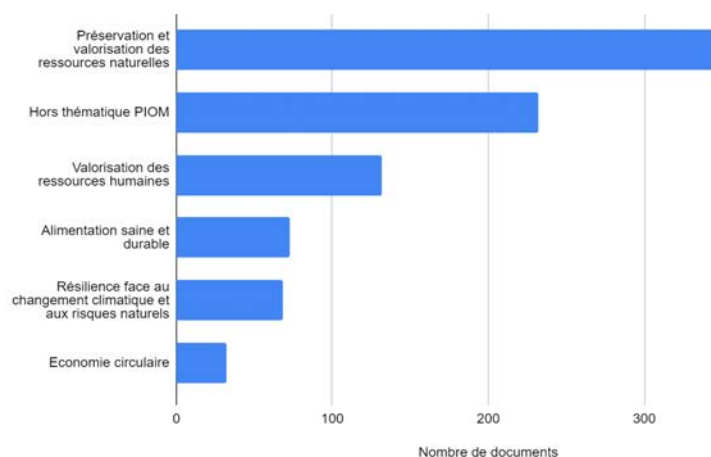


Figure 6 : Nombre de publications par thématiques PIOM au sein des structures de recherche du site

Malgré ces atouts, il existe cependant un **besoin clairement identifié en termes de sensibilisation/formation à l'innovation** d'une part, **d'accompagnement au développement de projets innovants d'autre part**. L'écosystème d'innovation polynésien est en effet à l'image du territoire : **riche, pluriel, mais souvent dispersé, fragmenté**. Des tentatives de structuration ont eu lieu au cours des dernières années, mais les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous, notamment en raison d'un manque d'approche systémique, d'une difficulté à fédérer les masses critiques, ou encore d'un manque d'expertise confirmée et reconnue dans le domaine de l'innovation. Les nombreux entretiens conduits avec des porteurs de projets innovants lors de l'élaboration du pré-projet ainsi que l'analyse des besoins exprimés par les projets soumis à l'AMI POLYNNNOV présenté plus loin

permettent d'identifier à la fois des **besoins individuels spécifiques** (RH, infrastructures d'expérimentation...), et des **problématiques récurrentes** appelant une prise **en charge au sein d'un dispositif de type structurel** :

- manque de **culture commune entre les acteurs académiques et économiques** ;
- absence de **Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat** (PEPITE), qui existent sur tous les autres territoires ultra-marins ;
- besoin d'une **offre de formation professionnelle** adaptée au territoire ;
- difficulté perçue à franchir les **étapes clés du développement** : du laboratoire à la démonstration, de la démonstration à l'industrialisation et à l'exportation ;
- difficulté perçue à trouver des **financements** ou à identifier les **relais** appropriés ;
- problématiques liées aux **cadres réglementaires spécifiques à la Polynésie française** (statuts des sociétés, spécificités fiscales, normes d'encadrement des activités touristiques, Protocole de Nagoya) ;
- besoin d'accompagnement sur la **valorisation** et la **propriété intellectuelle**.

Plus fondamentalement, l'examen du fonctionnement de l'écosystème d'innovation en Polynésie française permet d'identifier des **besoins structurels en matière d'interface** : il est ainsi constaté un **fonctionnement en silo**, voire une concurrence entre les acteurs ; des mécanismes généraux de soutien aux projets innovants parfois inadaptés aux besoins ; un manque de suivi ou de continuité pour les projets innovants ; peu de place pour une innovation *bottom-up*, produite *par* les communautés *pour* les communautés.

L'ambition : faire émerger des projets innovants, structurer l'écosystème d'innovation

Un alignement des planètes

	Sept.- déc. 2020	Janvier - avril 2021	Mai-août 2021	Sept. - déc. 2021	Janvier - avril 2022	Mai - sept. 2022	Sept.- déc. 2022
Conception du projet Nāhiti - PIOM phase AMI							
Succès et lancement du projet "Archipels connectés"							
Phase d'ingénierie Nāhiti							
Processus de co-conception de la Stratégie S4+							
Conception du projet Nārua - ExcellencES							
Lancement de la Polynesian Factory (CCISM)							
Succès et lancement du projet Nārua - ExcellencES							
Dépôt du projet Nāhiti - PIOM Phase AàP							
Finalisation Bâtiment Recherche et innovation UPF							
Mise en place DIRDER UPF							

Table 1 : Calendrier de conception et développement des projets structurants du territoire polynésien

Nāhiti a été co-construit sur la base de ce diagnostic, avec la double ambition de faire émerger des projets innovants, et d'agir sur la *matrice* même de cette émergence en structurant l'écosystème de l'innovation autour de sa quintuple hélice : acteurs académiques, économiques, territoriaux, population et environnement naturel. Cette élaboration a été conduite dans une **démarche systémique**, autour de plusieurs projets structurants élaborés ensemble pour contribuer au développement du territoire :

- “[Archipels connectés](#)”, projet lauréat de l’Appel PIA 3 Campus connectés qui vise à renforcer l’accès à la formation via le numérique dans les îles polynésiennes ;
- “[Nārua : Insularité et formation en Polynésie française : un défi transformant](#)”, lauréat dans le cadre de l’Appel PIA 4 ExcellencES à hauteur de 11,2M€ et qui a été explicitement conçu dans une logique complémentaire par rapport à Nāhiti. En particulier, Nārua aborde la professionnalisation des formations initiales et continues, la montée en compétences des cadres, l’ouverture du territoire vers la Région pacifique, la transformation organisationnelle. Le pré-projet Nāhiti présenté en phase AMI a lui-même été revu de façon à renforcer sa complémentarité avec Nārua ;
- [Stratégie de spécialisation intelligente : “Polynésie Océan d’innovation - Stratégie de l’innovation 2030 de la Polynésie française”](#) - voir focus ci-dessous ;
- finalisation d’importants **projets immobiliers sur le Campus de l’UPF** avec la construction d’un nouveau **Bâtiment recherche et innovation** ;
- mise en place d’une **nouvelle DIRECTION Des Études et de la Réussite (DIRDER) à l’UPF**, qui jouera un rôle structurant pour le déploiement des projets Nāhiti et Nārua ;
- lancement de la [Polynesian Factory](#), lieu totem dédié à l’entrepreneuriat et à l’innovation en Polynésie française, piloté par la CCISM.



Focus sur la Stratégie de spécialisation intelligente : Polynésie Océan d’innovation

Un des axes transversaux du pré-projet Nāhiti présenté lors de la phase AMI consistait dans la “**Mise en convergence avec le processus d’élaboration de la Stratégie intelligente de la Polynésie française**”. Cette démarche de mise en convergence s’est structurée tout au long de la phase d’ingénierie, pour aboutir à une articulation organique entre Nāhiti et ce qui est devenu la **Stratégie “Polynésie Océan d’innovation - Stratégie de l’innovation 2030 de la Polynésie française”**.

La Stratégie “Polynésie Océan d’innovation - Stratégie de l’innovation 2030 de la Polynésie française” a été co-construite dans une démarche d’intelligence collective d’une ampleur sans précédent conduite entre 2021 et 2022 avec l’ensemble des partenaires et acteurs de l’innovation du territoire polynésien. De façon cohérente avec les objectifs qui sont ceux de Nāhiti, elle vise “**la mise en place d’un cadre et d’un écosystème propice à l’émergence et au développement de projets innovants sur le territoire, à la mobilisation des talents, au renforcement et au développement de toutes les compétences du territoire**”.

La feuille de route de Polynésie Océan d’innovation repose à ce titre sur deux niveaux d’actions : favoriser le **développement de solutions innovantes dans l’ensemble des Domaines d’activité stratégique (DAS)** définis au termes de la consultation (objectif 2), mais aussi, plus fondamentalement, **intervenir sur les conditions mêmes de l’émergence de projets innovants ou, dans les termes de la feuille de route (objectif 1) : fournir un environnement favorable à l’innovation**. Cela implique en particulier de :

- **Diffuser la culture de l’innovation au service du développement durable** (voir Volet 1 de Nāhiti : Sensibilisation et formation à l’innovation et à l’entrepreneuriat)
- **Renforcer les compétences et les talents**, en cohérence notamment avec les objectifs du projet Nārua (PIA 4 ExcellencES)
- **Découpler les idées créatives et les projets innovants** notamment en renforçant le continuum recherche-développement-innovation et public-privé
- **Faciliter le parcours des acteurs de l’innovation** dans la mise en œuvre de leur projet (voir volet 2 de Nāhiti : Soutien à l’émergence et au développement de projets innovants)
- **Intensifier l’impact socio-économique de la recherche**
- **Favoriser la compétitivité de l’économie polynésienne et sa croissance durable**

Nāhiti a été explicitement pensé à la fois comme un catalyseur du développement de ces actions, et comme un bénéficiaire de l’effet d’entraînement qu’elles créeront sur le territoire polynésien.

L'un des éléments clés du diagnostic proposé pour le projet Nārua présenté plus haut tenait au fait que **"les planètes sont alignées"**, présentant ainsi une fenêtre d'opportunité unique pour la structuration de l'écosystème de formation, recherche et innovation de la Polynésie française. C'est ce même constat qui préside au projet Nāhiti, qui vient s'inscrire comme une brique à part entière du système de développement innovant actuellement mis en place sur le territoire polynésien.

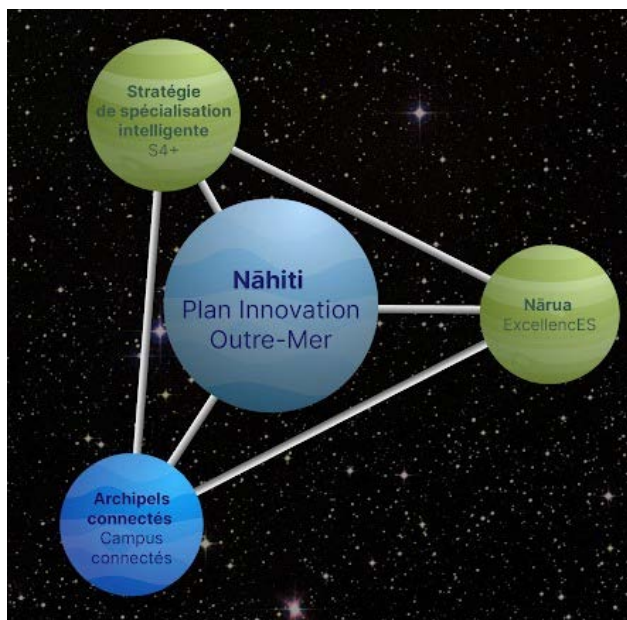


Figure 7 : L'alignement entre les projets du site

Réussir la transformation

Nāhiti est avant tout au service du développement de la Polynésie française, au bénéfice de sa population tout en ayant des retombées réelles sur d'autres espaces, insulaires ou non, qui partagent certains des défis propres à la Polynésie. Cette approche **bénéficiera donc à l'ensemble des acteurs de l'innovation sur tout le territoire**, au-delà du centre économique de Tahiti-Moorea et au-delà du seul périmètre de RESIPOL+. Nāhiti aura ainsi atteint ses objectifs s'il démontre sa capacité à :

- **renforcer la culture de l'innovation** à travers des actions de formation et de sensibilisation pour tous les publics concernés : futurs professionnels du territoire, public formation continue, demandeurs d'emploi, entrepreneurs, voire intrapreneurs ;
- **faciliter l'émergence, la maturation et l'aboutissement de projets innovants** sur le territoire polynésien, y compris projets low-tech ou projets d'innovation sociale ;
- **faciliter et encourager les coopérations multi-acteurs**, notamment les partenariats public-privé en créant les interfaces entre les différents mondes ;
- **créer de l'emploi durable** sur tous les archipels ;
- renforcer les **collaborations à l'échelle non seulement territoriale mais au sein de la Région Pacifique**, en connexion avec la démarche de mise en réseau régionale prévue au sein du projet Nārua ;
- **renforcer l'attractivité du territoire polynésien** en le rendant visible à l'échelle régionale, nationale et internationale comme démonstrateur des grandes transitions ;
- faciliter l'**accès de la Polynésie française aux financements européens** en recherche, développement et innovation (LIFE, Horizon Europe²⁰) ;
- **se déployer de façon inclusive**, aussi bien en termes de genre qu'en termes sociaux et géographiques (pénétration sur les cinq archipels polynésiens).

²⁰ Voir section 7 plus loin.

Réquisit Cahier des charges PIOM	Réponse Nāhiti
Cohérence entre le périmètre du projet, la stratégie du territoire et des politiques publiques, et les besoins des citoyens.	Projet élaboré en étroite concertation avec les collectivités territoriales , et dans un effet de levier direct avec la Stratégie de spécialisation intelligente du territoire. Périmètre du projet pensé à l'échelle de toute la Polynésie française (5 archipels) , de façon à répondre à un besoin du développement des capacités d'innovation attesté par l'ensemble des études socio-économiques spécialisées.
Démonstration de l'amélioration du pilotage des politiques publiques et/ou amélioration de la gestion des services grâce au projet	Cohérence avec les politiques de soutien à l'innovation . Articulation avec Nārua (voir ci-dessous) qui soutient la montée en compétences des cadres polynésiens.
Démonstration du caractère durable du projet	Au-delà de l'accompagnement ponctuel de projets ou de porteurs, Nāhiti exercera un effet structurant sur la matrice d'innovation du territoire. Sa pérennité en tant que projet est garantie par le modèle de pérennisation décrit en section 7. Comme indiqué plus haut, Nāhiti s'inscrit dans un projet de long terme pour le territoire polynésien , notamment à travers son inscription dans la S4+ et à travers l'engagement du Gouvernement de la Polynésie française.
Contribution au développement économique local et national (dont emplois créés...)	Sur le territoire polynésien, Nāhiti générera une création de valeur directe (création de start-up, création d'emplois), ainsi qu'une réinvention de certaines filières et une diversification de l'activité économique. Les solutions innovantes proposées par les projets ayant émergé du dispositif seront réplicables vers des territoires, insulaires ou non, rencontrant des problématiques analogues à celles de la Polynésie. Le dispositif de structuration de l'écosystème d'innovation en tant que tel jouera un rôle de pilote qui pourra être répliqué vers d'autres écosystèmes.
Caractère innovant de la solution développée dans le cadre du projet	La démarche de structuration multi-acteurs proposée par Nāhiti n'a jamais été expérimentée à cette échelle sur le territoire polynésien et jouera le rôle de preuve de concept pour d'autres territoires. Cette démarche est également expérimentée de manière très récente dans l'Hexagone dans le cadre des Pôles Universitaires d'Innovation testés dans 5 écosystèmes d'innovation pilotes.
Capacité de création de réseaux de compétence et de complémentarité entre territoires ultra-marins	Le dispositif mis en place par Nāhiti impliquera une collaboration avec les acteurs de la Technopole ADECAL en Nouvelle-Calédonie. Le modèle d'interaction mis en place pourra être répliqué vers d'autres territoires ultra-marins .

De l'AMI à l'AàP - ce que la phase d'ingénierie a permis de réaliser

La présélection de Nāhiti dans le cadre de la phase AMI de l'Appel a permis une importante maturation du projet, ainsi qu'un renforcement de son inscription dans la stratégie du territoire. En particulier, elle a donné lieu aux actions suivantes :

- recrutement d'un **chef de projet** ;
- **mise en place de la gouvernance du projet** : Comité de pilotage Nāhiti au sein de RESIPOL+ (réunions mensuelles dès janvier 2022) et Groupe projet opérationnel (réunions mensuelles dès mars 2022) ;

- financement des **études préalables** prévues dans le pré-projet :
 - **rapport de cartographie des formations** au sein des organismes partenaires et à l'échelle du territoire polynésien ⇒ **Impact** : identifier les acteurs clés de la formation initiale et continue sur les thématiques innovation et entrepreneuriat, identifier les lacunes en termes d'offre de formation dans ces domaines sur le territoire polynésien (instruction du Volet 1) ;
 - **rapport de cartographie de la recherche** conduite à l'UPF et parmi les partenaires de RESIPOL+ ⇒ **Impact** : cibler les domaines clés d'interaction entre les acteurs de la recherche et de l'innovation, faciliter l'interface entre le monde académique et le monde entrepreneurial, consolider les liens avec la Stratégie de spécialisation intelligente (instruction de l'action 1.1.) ;
 - **rapport de cartographie des équipements de recherche accessibles sur le site et benchmark des outils interactifs de mise en relation** ⇒ **Impact** : améliorer significativement l'accessibilité des équipements et infrastructures de recherche sur le site (préfiguration de l'action 2.2.) ;
 - **étude d'ingénierie spécifique pour le projet** ;
- financement d'une **démarche de support à la sélection des projets de fort impact** premiers bénéficiaires du projet (AMI Programme POLYNNNOV) : méthodologie du processus, rédaction du dossier de consultation, aide à la constitution du Jury et à la conduite du processus (phase écrite, phase orale) ⇒ **Impact** : identification d'une liste de premiers bénéficiaires du dispositif intensif d'accompagnement sur la base d'une sélection aux meilleurs standards ; impact sur la structuration de l'écosystème d'innovation du territoire via la conduite d'un processus de criblage des projets par un Jury pluridisciplinaire de haut niveau ; consolidation de la méthodologie qui est désormais itérable pour la sélection des prochaines cohortes ;
- **structuration du consortium RESIPOL+**, dont Nāhiti a été le premier projet structurant conduit en commun. Tout au long de cette phase d'ingénierie, le consortium s'est réuni autour de la consolidation du projet et s'est lui-même consolidé par cette démarche. Aujourd'hui, l'analyse des forces et faiblesses du diagnostic STRATOM indique comme une force du territoire polynésien : "La structuration de la recherche et de l'innovation autour du consortium Resipol"²¹. La finalisation de l'accord de consortium qui fera suite au conventionnement de Nāhiti permettra d'institutionnaliser l'élargissement de RESIPOL aux partenaires économiques (périmètre RESIPOL+) ;
- **consolidation du réseau d'organismes partenaires soutenant le projet**, au-delà de celui qui avait déjà été constitué en phase AMI - p. ex. mobilisation de la Technopole ADECAL en Nouvelle-Calédonie, structuration de la participation de l'Université de Montpellier ;
- renforcement de la **mise en convergence avec les autres projets structurants du territoire** (voir plus haut) ;
- travail de fond sur la **conception-préfiguration du Pôle PEPITE Nāfai (action 1.3)**: cartographie complète des modules de formations dispensés dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en Polynésie française entrant dans le référentiel de compétence national du D2E, parangonnage auprès de PEPITE partenaires, dimensionnement de la plateforme LMS et des besoins en ingénierie de formation, structuration du portage de l'action par les principales institutions du Pays concernées ; phasage et dimensionnement financier pour une labellisation PEPITE dès la rentrée universitaire 2023 et pré-validation de la feuille de route avec le Coordonnateur National du Plan Esprit d'Entreprendre.

²¹ Diagnostic territorial STRATOM Polynésie française 2022.

Prise en compte des remarques formulées par le Jury lors de la phase AMI

Remarque / Point d'attention	Inflexion apportée en phase d'ingénierie
Capacité à prioriser les axes stratégiques : rationalisation de l'architecture du projet	Architecture de projet simplifiée dans une démarche de lisibilité
Sécurisation financière du projet (dont coût de structure) et mobilisation de financements complémentaires (éventuellement européens)	La stratégie de pérennisation du projet est décrite en section 7 ci-dessous. L'articulation avec la Stratégie de spécialisation intelligente facilitera l'accès aux financements européens .
Préciser la stratégie de conduite d'appels à projets	En discussion étroite avec la Banque des territoires, nous avons clarifié le fait que <u>la présélection des projets de fort impact premiers bénéficiaires du projet ne consistait en aucun cas en un "Appel à projets"</u> ayant pu entraîner une allocation de fonds, mais bien en un <u>Appel à Manifestation d'Intérêt</u> permettant d'identifier les projets à fort potentiel qui bénéficieront en premier lieu du dispositif d'accompagnement intensif mis en place dans le projet. Cette distinction a été clairement indiquée aux porteurs de projets innovants du territoire.
Renforcer la dimension sectorielle du projet	Le projet a été articulé avec la Stratégie de spécialisation intelligente co-construite autour de six Domaines stratégiques d'activité. Les projets innovants de fort impact sélectionnés dans le cadre du Programme POLYNNOV ont été explicitement inscrits dans le cadre des six thématiques indiquées dans le Cahier des charges de l'Appel à projets PIOM - phase AàP - voir visualisation produite plus bas sur la distribution des projets entre les thématiques.

Prise en compte des remarques formulées par la Banque des Territoires lors de la réunion de suivi

Remarque / Point d'attention	Inflexion apportée en phase d'ingénierie
Préciser les livrables issus de la phase AMI	Voir ci-dessus
Accentuer le caractère innovant des projets qui seront accompagnés par Nāhiti	Présélection sur la base d'un AMI évalué par des spécialistes multi-profils des démarches d'innovation selon une grille spécifiquement orientée vers l'évaluation du caractère innovant et des projets, reconnu au niveau national
Attention portée aux enjeux de propriété intellectuelle et de partage des données	Une attention particulière a été portée à ces enjeux clés pour le développement de l'innovation en Polynésie française comme le montre le poids de l'action 2.4. Soutien à la protection et à la valorisation de la propriété intellectuelle (25% du montant total du projet) et l'importance qu'aura cette problématique dans le Volet 1: Sensibilisation et formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat du projet. La culture de la PI sous toutes ses formes (brevets, savoirs-faire expert, marques, droits d'auteur pour les logiciels) doit être développée à tous les échelons de l'écosystème local et sur toute la chaîne de maturation du portefeuille PI tout en préservant l'équilibre entre l'appropriation pour l'exploitation notamment à visée de développement commercial (droits patrimoniaux liés à la PI) et la diffusion de la connaissance et de l'innovation la plus large possible. Le consortium inscrira également ses actions d'accompagnement à la valorisation et au transfert dans les principes d'Accès et de Partage des Avantages du protocole de Nagoya dont l'éthique encourage les mesures de protection des résultats de l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels à condition qu'elles permettent à la fois de reconnaître les

savoirs locaux et traditionnels et d'associer les détenteurs de ces savoirs à la copropriété de l'invention et au partage équitable des résultats.

Concernant le partage des données, le projet Nāhiti respectera les principes **FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable)** tout en respectant le droit des tiers et notamment les partenaires privés et jeunes entreprises innovantes accompagnées (avantage concurrentiel). Par ailleurs, un **espace de documentation partagé** incluant les livrables du projets et l'ensemble des documents capitalisés et outils développés sera mis en place. Le principe *“aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire”* sera au cœur de la mise en œuvre du projet.

3/ Présentation du projet

Le consortium RESIPOL+ et ses soutiens



Nāhiti est un projet essentiellement collégial, porté par les **membres fondateurs du Consortium RESIPOL**, ici élargi à ses **partenaires associatifs et socio-économiques (RESIPOL+)**. Le Consortium a été créé en janvier 2019, dans un cadre national²² visant la mise en place d'une **organisation territoriale coordonnée autour d'un**

projet partagé défini d'un commun accord par les établissements de l'État et du Pays et l'Université de Californie-Berkeley, afin de **soutenir le développement de la Polynésie française par la connaissance, la formation et l'innovation**. Nāhiti est conçu comme une action véritablement emblématique de cette ambition : conduire une **démarche structurante et multi-acteurs de coordination de l'innovation** en lien avec la recherche et la formation, afin de favoriser de façon pérenne le **développement du territoire polynésien**. Le consortium RESIPOL+ constitué autour de Nāhiti fédère ainsi un ensemble exceptionnel de **partenaires académiques, territoriaux, associatifs et socio-économiques**, unis par une même vision de l'innovation au service du développement du territoire :

- **l'UPF** (personnalité morale de RESIPOL, chef de file), institution pivot de la recherche, de la formation et de la diffusion du savoir sur le territoire polynésien ;
- **la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM)**, qui accompagne les projets innovants polynésiens par un suivi personnalisé et expert ;
- **le Cluster Maritime de Polynésie française**, qui réunit des acteurs privés issus de l'ensemble des secteurs de l'économie maritime autour du développement d'une Économie Bleue durable sur la plus grande ZEE française ;
- **le CNRS**, présent en Polynésie française dans :
 - la **Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (USR 2003)**, qui permet de structurer et de renforcer les SHS en Polynésie française dans une dynamique d'hôtel à projets ;
 - **l'USR CRIOBE (USR 3278)**, l'un des plus éminents laboratoires français pour l'étude des écosystèmes coralliens, et qui permet en outre d'inscrire le projet dans une collaboration avec **l'EPHE-PSL** ;
- **La French Tech Polynésie**, convergence des forces d'innovation de Polynésie française, qui impulse à l'échelle régionale et mondiale la dynamique Tech4Islands ;
- **les collectivités territoriales** qui coopèrent pour la meilleure réalisation du Projet :
 - le **Gouvernement de la Polynésie française**, représenté par la Délégation à la Recherche (Ministère en charge de la recherche) qui assure l'interface avec les autres Ministères, directions et services impliqués dans le projet ;

²² Loi n°2013-660 relative à l'Enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013.

- le [Haut-Commissariat de la République en Polynésie française](#), représenté par la **Délégation Territoriale à la Recherche et à la Technologie** ;
- l'[Ifremer](#), à travers le Centre Océanologique du Pacifique qui développe des recherches en appui au développement durable des filières marines en Polynésie française, et qui contribue à l'UMR 241 Écosystèmes Insulaires Océaniques (EIO) ;
- l'[Institut Louis Malardé](#), partie intégrante de l'UMR 241 EIO, organisme de recherche spécialisé dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'hygiène et de l'alimentation, qui joue un rôle capital sur le territoire en matière notamment de veille et de prévention des risques sanitaires ;
- l'[IRD](#), dont les recherches en Polynésie se focalisent sur la vulnérabilité des écosystèmes insulaires exploités en réponse aux pressions anthropiques et au changement global. L'IRD est également partie prenante de l'UMR 241 EIO ;
- l'**Université de Californie-Berkeley**, à travers la [Station Gump](#) située à Moorea, qui apporte un soutien opérationnel, technologique et informationnel aux programmes de recherche au sein de l'écosystème unique de Moorea.

Le déploiement du dispositif sera opéré en lien étroit avec les **Services de soutien à l'innovation/valorisation des institutions partenaires**, et notamment avec :

- le **CNRS**, qui proposera des expertises avancées sur les questions de Propriété intellectuelle (protection, portefeuille de brevets, exploitation) ;
- l'**IRD** à travers un référent au sein du Groupe projet opérationnel qui pourra au besoin solliciter le **Département Mobilisation de la recherche et Innovation (DMOB) et notamment son service innovation et valorisation**. L'IRD facilitera également des échanges d'expériences entre le projet Nāhiti et le **Projet Renforcement des écosystèmes de Recherche et Innovation face aux enjeux climatiques dans le Pacifique (RERIPA)** (EuropAid), qui vise à consolider les écosystèmes R&I dans la région Pacifique, avec un focus sur les enjeux climatiques ;
- la **Direction du partenariat et du transfert pour l'innovation de l'Ifremer**, qui proposera notamment son expertise au travers de Tickets d'Innovation.

Par-delà les partenaires au sens strict, plusieurs **structures et organisations** ont manifesté leur volonté de coopérer au déploiement de Nāhiti, notamment le **Ministère de l'éducation, de l'administration en charge du numérique** de la Polynésie française via la Direction de l'éducation et des enseignements (DGEE). Les autres soutiens au projet sont notamment²³ :

- [ADECAL Technopole](#), Pôle d'innovation de Nouvelle-Calédonie ;
- l'[Agence française de développement \(AFD\)](#) ;
- l'[AUF Asie-Pacifique](#), au travers de sa représentation en Asie-Pacifique ;
- le [Business Innovation Center \(BIC\) de Montpellier](#), incubateur d'entreprises innovantes de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- [Brigad](#) : Entreprise à mission leader du *future of work* en France ;
- le [Campus des métiers et des qualifications \(CMQ\) "Tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française"](#) ;
- les **Directions sectorielles du Gouvernement de la Polynésie française** (Direction des Ressources Marines, Direction de l'Agriculture), qui proposeront notamment une ouverture de leurs équipements scientifiques ;
- l'[École Pratique des Hautes Études \(EPHE-PSL\)](#) ;
- l'[INPI](#) ;
- [Invest in Pacific](#) ;
- le [MEDEF Polynésie française](#) ;

²³ Voir détail des contributions dans le Cahier des fiches-actions et dans les lettres de soutien au projet.

- le **MESR**, à travers l'appui du conseiller de la directrice générale DGESIP - Coordonnateur national Plan Esprit d'Entreprendre et des services concernés pour la labellisation PEPITE, qui appuiera la démarche d'acquisition du label ;
- **Pôles PEPITE** [Centre-Val-de-Loire](#), [Languedoc-Roussillon](#), [Nouvelle-Calédonie](#) ;
- [Linkinnov](#) ;
- [Overseas Countries and Territories Association \(OCTA\)](#) ;
- la [SATT AxLR](#) ;
- le [Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles](#) en Polynésie française (SEFI) ;
- les **organismes financeurs du territoire** ([Sofidep](#), [Banque de Polynésie](#), [Banque de Tahiti](#), [Socredo](#)) ;
- [l'Université de Montpellier](#) : Direction de l'Innovation et des Partenariat et I-SITE MUSE, à travers une collaboration formalisée par un accord-cadre. L'IAE de Montpellier prendra part au déploiement des activités de formation.



Le potentiel structurant de Nāhiti selon le STRATOM Polynésie française

Extrait du diagnostic STRATOM 2022

“Le récent succès du projet Nāhiti à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, phase 1 du Plan Innovation Outre-Mer (PIOM), est **l'opportunité pour le territoire de faire émerger des projets innovants permettant au tissu économique de profiter d'innovations locales**. Le projet définitif (phase 2) sera déposé en septembre 2022.

L'ensemble des acteurs de la recherche et de l'innovation appuie cette démarche en développant des projets autour des thématiques éligibles dans le cadre de l'Appel à Projet PIOM, à savoir, Énergie renouvelable, Économie circulaire, Résilience face au changement climatique et aux risques naturels, Préservation et valorisation des ressources naturelles, Alimentation saine et durable, Valorisation des ressources humaines, axes largement convergents avec la Stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française”.

Les deux volets clés du projet : former et accompagner

Plutôt que de flécher des financements vers un ou des projets, l'ambition de Nāhiti est de cibler la **capacité matricielle du système à faire émerger et à soutenir le développement des projets innovants**, à répondre à leurs besoins spécifiques identifiés lors du diagnostic, à consolider les **capacités d'innovation des institutions clés** du territoire et du secteur privé et à produire une transformation durable des conditions de développement des projets (compétences, mise en réseau, culture du travail par projet...).

Pour réaliser son ambition, Nāhiti déploie ainsi un mécanisme qui non seulement **intervient en soutien à l'innovation**, mais est en lui-même **innovant en termes de méthodologie et de conception**. La démarche repose en effet sur une volonté de réaliser un **passage à l'échelle** : déclencher une démultiplication de la portée et de l'impact des dispositifs existants et, dans certains cas, donner le dernier “coup de pouce” permettant aux nombreux porteurs de projets innovants du territoire de déployer leur créativité et leurs solutions. Concrètement, Nāhiti mettra en place deux Volets d'action :

1. Sensibilisation et formation à l'innovation
2. Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up

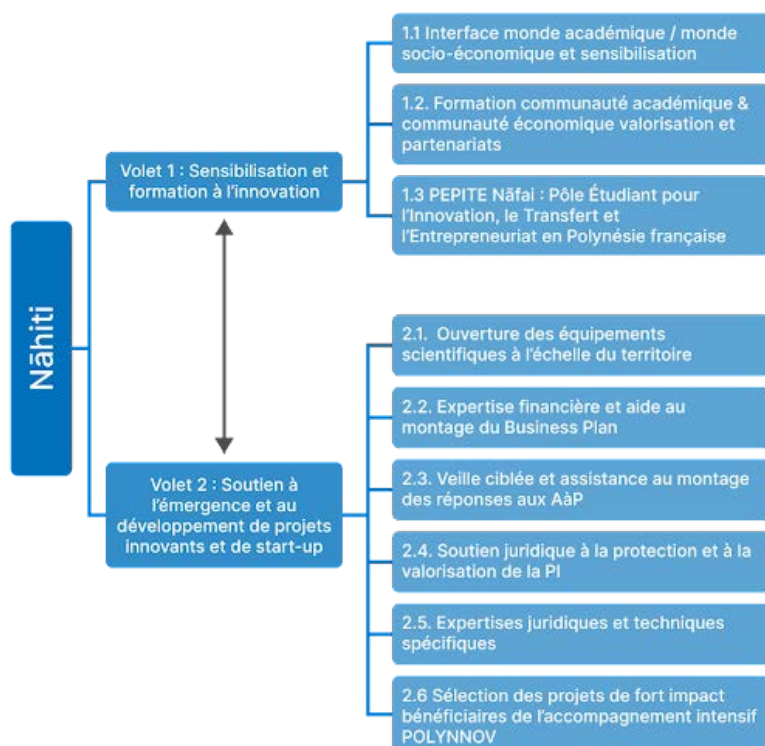


Figure 8 : Structure du projet Nāhiti

Ces deux volets sont **complémentaires** :

- le Volet 1 doit **faire naître l'envie d'entreprendre**, et permettre l'acquisition d'un socle de compétences facilitant l'émergence de projets tels qu'ils seront accompagnés au sein du Volet 2 ;
- symétriquement, **les porteurs de projets accompagnés au sein du Volet 2 proposeront des actions de formation et/ou de sensibilisation** déployées dans le Volet 1, sous des formes adaptées à leur activité : visite de sites, offre de stages, voire formation professionnelle ou participation à la co-construction des formations, dans une logique de **boucle d'apprentissage** et de **retour vers la communauté**.

Les différents instruments proposés seront mis à disposition d'une **communauté large de bénéficiaires sur le territoire**, allant au-delà de la communauté RESIPOL+ : lycéens, étudiants, enseignants-chercheurs, entrepreneurs, partenaires socio-économiques. Les projets innovants visés et soutenus ne seront **pas seulement les projets d'innovation technologique**, mais aussi low-tech, innovation frugale, innovation organisationnelle, voire politique et sociale/sociétale. Une attention spécifique sera portée aux solutions appuyées sur les **savoir-faire traditionnels** et / ou celles qui mettent en valeur le patrimoine polynésien²⁴. Chaque fois que cela sera possible, nous mobiliserons des **acteurs locaux** pour l'implémentation de ces actions (recrutements et prestations).

Volet 1 : Formation et sensibilisation

Le **manque d'interface entre monde académique et monde privé** est une faiblesse souvent soulignée au sein de l'écosystème français²⁵. En Polynésie française, cette caractéristique est très prégnante, notamment compte tenu de la fragmentation du tissu entrepreneurial qui

²⁴ Stratégie de spécialisation intelligente : I.3.2 - Favoriser les solutions issues du croisement entre les différents domaines d'innovation (technologique, social, organisationnel...) et les savoirs traditionnels.

²⁵ Voir le récent rapport : [Recherche publique et entreprises : une coopération à renforcer](#) produit par La Fabrique de l'industrie, 2022.

complexifie les dispositifs d'interface ; elle présente également un important potentiel de développement en raison de la petite taille de l'écosystème qui peut faciliter la mise en réseau. Le **Volet 1 - Formation et sensibilisation** aura précisément cette fonction de préparation des **conditions de l'innovation sur le territoire polynésien**, en garantissant à la fois une meilleure connaissance mutuelle des acteurs entre les deux mondes, une meilleure appropriation des mécanismes concrets de l'innovation par les acteurs académiques et la diffusion d'un état d'esprit propre à faire émerger une innovation au service du territoire (audace, confiance, attitude de résolution de problèmes...). Il visera un public allant des **lycéens** aux **acteurs académiques** et aux **acteurs économiques** et s'articulera autour des actions suivantes (voir description détaillée dans le Cahier des fiches-actions) :

Action 1.1. : Interface entre monde académique et monde socio-économique visant la sensibilisation et le renforcement des dispositifs de connaissance mutuelle entre mondes académique et socio-économique, l'intermédiation et la mise en réseau.

Action 1.2. : Formation de la communauté académique à la création de valeur et de la communauté économique aux partenariats de recherche & d'innovation :

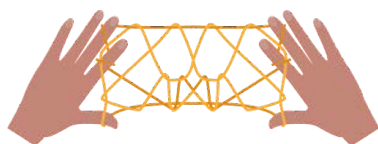
- formation entrepreneuriat/innovation scientifique & technologique des chercheurs, enseignants-chercheurs et des doctorants du territoire ;
- formation de la communauté socio-économique aux partenariats de recherche et d'innovation : contenus pédagogiques, intervention des porteurs de projets accompagnés par Nāhiti comme ambassadeurs entreprises ;
- extension de la formation sur l'innovation, en particulier comme source de développement, vers les élus et les décideurs du territoire en articulation avec le projet Nārūa, action 2.1 : *Formation des professionnels des administrations publiques et des communes de Polynésie française*. Une interaction en ce sens avec le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française sera explorée.
- formation de formateurs pour permettre un modèle en cascade.

Action 1.3. : PEPITE Nāfai : Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat en Polynésie française, élargi à un **continuum bac -3** :

- sensibilisation et formation des **professeurs du secondaire et des lycéens** ;
- sensibilisation et formation des **étudiants** ;
- **création du PEPITE Nāfai** avec un périmètre incluant l'ensemble des étudiants du territoire (dont public BTS), le public FTLV et d'autres publics (ex. : demandeurs d'emploi) : mise en place du Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE), création d'un Diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (D2E) en format modulaire, distanciel et flexible, mise en place d'une plateforme pédagogique dédiée (LMS), modules d'entrepreneuriat et d'innovation avancés pour les doctorants et post-doctorants du territoire, mise en place de la Charte qualité PEPITE et de la plateforme Pepitizy, acquisition du label. Cette démarche sera conduite en lien étroit avec le projet Nārūa, notamment concernant le WP 1.4 prévoyant une formation entrepreneuriale en licence.



Nāfai : créer, éduquer, tisser



Nāfai, le nom du PEPITE, construit sur la même racine **Na-** (à travers) que les projets structurants du site, Nāhiti, Nārua, Nānati, combinée à la racine **Fai, faire, créer**. Dans la culture polynésienne, **Fai** désigne le **jeu de ficelles** traditionnel utilisé pour l'éducation des enfants et qui, accompagné de chants, les conduit à **mûrir leurs capacités critiques** en démêlant des histoires de la vie quotidienne. **Nāfai** accompagnera ainsi les jeunes du territoire polynésien

dans la **construction de leur esprit d'entreprendre**, dans leurs capacités à gérer la complexité et à résoudre les situations auxquelles les confrontera leur parcours personnel et professionnel. **Nāfai** symbolise également le **tissage**, les liens créés au sein de l'écosystème de l'innovation polynésien et de tous les acteurs qui le composent, sur le territoire et au-delà.

Volet 2 : Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up

Le Volet 2 poursuit le positionnement de Nāhiti sur la chaîne de valeur de l'innovation en proposant un soutien concret aux porteurs de projets innovants dont l'émergence aura été favorisée par le Volet 1. Il développe une **offre de service mobilisable aux différentes étapes du projet**, de l'idée à l'émergence, au montage et au pilotage / à la valorisation.

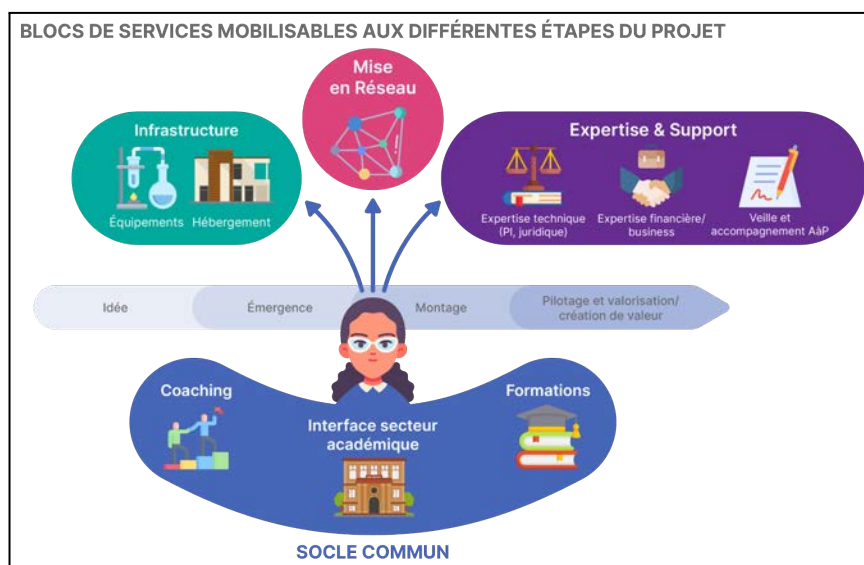


Figure 9 : L'offre d'accompagnement proposée dans le Volet 2

Les actions déployées répondent directement au besoin diagnostiqué lors de la phase de diagnostic, et qui émergent également d'une analyse des projets soumis à l'AMI POLYNNOV :

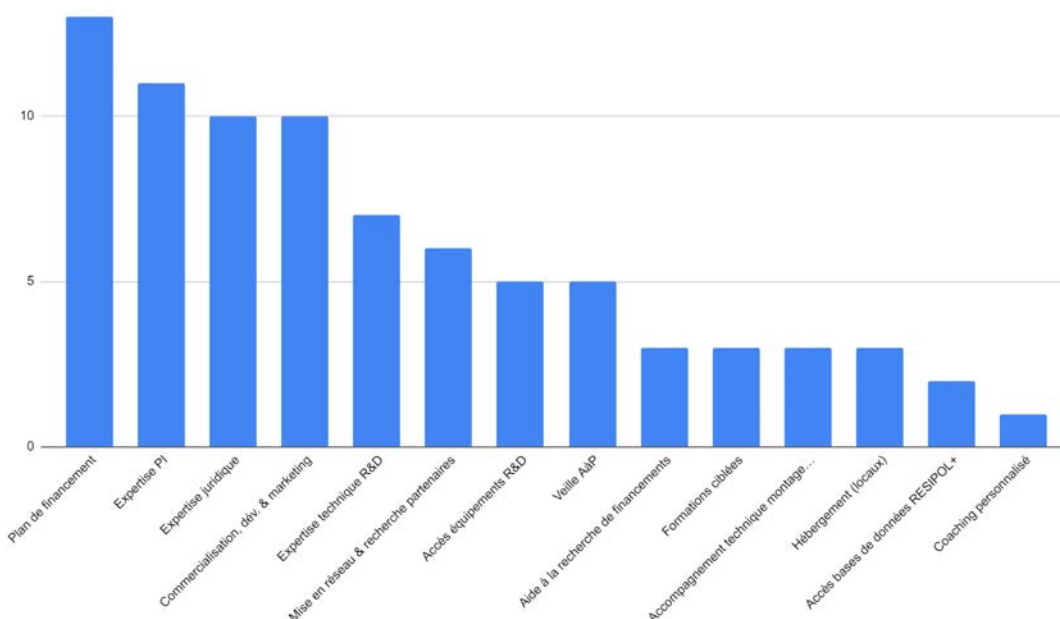


Figure 10 : Besoin d'accompagnement exprimé par les candidats au Programme POLYNNOV

Action 2.1. : Ouverture des équipements scientifiques à l'échelle du territoire, y compris aux acteurs privés, avec une possibilité d'hébergement de start-up pour les porteurs de projets issus de la recherche conduite dans les laboratoires. Cette démarche inclura la mise en place d'une plateforme de mise en relation co-construite avec des prestataires du territoire polynésien. En plus de sa capacité à offrir des possibilités de R&D aux acteurs isolés, cette action permettra un meilleur ciblage des investissements à venir pour l'ensemble des acteurs de la recherche publique sur la base d'un diagnostic partagé à l'échelle territoriale.

Action 2.2. : Expertise financière et aide au montage du Business Plan, en s'appuyant sur les expertises clés des partenaires : financement d'études de type pré-instruction par un cabinet spécialisé, d'études flash/études de marché, accès privilégié à des tickets SATT, incubateurs et accélérateurs locaux et nationaux partenaires. Des conseils seront proposés en termes de recherche de financements adaptés au contexte polynésien. Une cartographie des dispositifs de financements adaptés au territoire sera conduite, et des mises en relation seront facilitées avec les organismes financeurs (Sofidep, Banque de Tahiti ou de Polynésie p. ex.).

Action 2.3 : Veille ciblée et assistance au montage des réponses aux AàP issus notamment du Pays et de l'État, de la French Tech Polynésie et du réseau Central, de BPIFrance, de France 2030, de l'ANR, des fonds européens, du programme Horizon Europe, des financements ouverts aux projets polynésiens (ex. : Programme BEST, Fonds Pacifique...). Cette veille et cet accompagnement seront adressés aux porteurs de projets accompagnés dans le cadre de Nāhiti, mais ils serviront également à la pérennisation du dispositif lui-même, en identifiant des Appels à projets relatifs à la structuration des écosystèmes d'innovation. Cette démarche sera conduite à travers le développement d'une ingénierie de projet mutualisée à l'échelle de RESIPOL+ (voir encadré ci-dessous).

Action 2.4 : Soutien juridique à la protection et à la valorisation de la propriété intellectuelle : Soutien à la protection, à la valorisation, à l'exploitation et au transfert de la propriété intellectuelle en réponse à un besoin exprimé, à des spécificités relatives à ces enjeux en contexte ultra-marin et notamment en Polynésie (la propriété intellectuelle étant une prérogative du Gouvernement de la Polynésie française), et à une rareté des expertises disponibles sur le territoire. Dans ce cas également, cette démarche sera conduite à travers le développement d'une ingénierie de projet mutualisée à l'échelle de RESIPOL+.

Action 2.5 : Expertises juridiques et techniques spécifiques, p. ex. aide à la création de société (choix des statuts conformément à la réglementation polynésienne), normes applicables à la fiscalité polynésienne, certification aux normes CE ou ISO, protocoles Nagoya, APA.

Action 2.6 : Sélection des projets de fort impact bénéficiaires de l'accompagnement intensif POLYNNOV selon une méthodologie consolidée et éprouvée lors de la phase d'ingénierie (voir documentation du processus en annexe). Le processus sera reconduit tous les deux ans.



La place du PEPITE Nāfai dans le dispositif

L'inscription du travail de conception-préfiguration du **PEPITE Nāfai** réalisé en phase d'ingénierie et du travail à venir de mise en œuvre de l'action est une condition de réussite du dispositif Nāhiti dans son ensemble, à travers un ensemble d'interactions complémentaires :

- Le PEPITE Nāfai bénéficiera de la **montée en compétence des acteurs locaux** sur les questions d'entrepreneuriat et d'innovation (action 1.2) permettant de faciliter l'engagement des chefs d'entreprise et des enseignants-chercheurs dans le mentorat des étudiants ayant obtenu le Statut National d'Étudiant Entrepreneur en Polynésie française.
- Les **porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme POLYNNOV** prendront part à certaines actions du PEPITE à destination des étudiants-entrepreneurs (actions de sensibilisation, témoignages et *success story*, mentorat, etc.).
- L'inscription du PEPITE dans le projet plus global de structuration de l'écosystème d'innovation facilitera les **partenariats forts mais simplifiés via les réseaux mutualisés du consortium**. L'intermédiation avec le Coordonnateur National du Plan Esprit d'Entreprendre au niveau du MESR a par exemple été pilotée par le Délégué Territorial à la Recherche et à la Technologie dans le cadre de Nāhiti. Les rencontres avec les PEPITE Réunion et Nouvelle-Calédonie ont été réalisées par la French Tech Polynésie et la CCISM. Les partenariats avec le PEPITE Languedoc-Roussillon et l'IAE de Montpellier s'inscrivent dans l'accord-cadre mis en place entre l'UPF et l'Université de Montpellier.
- La **structuration de la gouvernance du consortium lors de la phase de réponse à l'AàP PIOM** renforce la participation de certains acteurs, notamment le Gouvernement de la Polynésie française (Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements, DGEE) et la CCISM. Le PEPITE Nāfai sera en effet un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement à l'esprit d'entreprendre **pour l'ensemble des étudiants de la Polynésie française**. Le portage en partenariat envisagé avec la CCISM permettra de faciliter le lien aux étudiants de l'École de Commerce de Tahiti et aux principaux acteurs économiques (événements, mentorat). Le **Diplôme d'Étudiant Entrepreneur (D2E)** sera porté par l'UPF. La **CCISM** pourra participer à la création du D2E voire co-porter ce nouveau diplôme, permettant ainsi d'accroître son accessibilité pour l'ensemble des publics titulaires du baccalauréat souhaitant engager une démarche entrepreneuriale (étudiants, FTLV et publics spécifiques). Le partenariat avec la DGEE permettra de toucher l'ensemble de l'enseignement supérieur public hors Université (BTS).
- L'accès facilité à terme (année 3) au **programme POLYNNOV** permettra également d'accélérer les maturations technico-économiques des programmes de recherche conduits sur le territoire impliquant des doctorants ou post-doctorants et, *in fine*, de favoriser l'innovation en accélérant le transfert ou l'incubation de startup deeptech issue de la Recherche.

Focus sur le programme POLYNNOV

Bien que Nāhiti place son centre stratégique sur la *structuration* du système d'innovation, il **s'incarne à titre essentiel dans des projets**, qui deviennent le **champ d'application** d'un dispositif pensé à un niveau structurel. C'est dans ce but qu'a été mis en place le **Programme POLYNNOV**, destiné à détecter un premier cercle de projets de fort impact bénéficiant d'un accès fléché et intensif au dispositif mis en place par Nāhiti. La démarche de formation et

d'accompagnement aux projets innovants sera ainsi conduite selon un double périmètre : un périmètre large, via une ouverture du dispositif à l'ensemble des usagers du territoire polynésien (étudiants et élèves, porteurs de projets, entrepreneurs, public FTLV) ; et un périmètre resserré, via le Programme POLYNNOV d'accompagnement proposé à une **cohorte d'une dizaine de porteurs de projets** sélectionnés pour leur potentiel de fort impact, avec **renouvellement tous les deux ans**. À ce titre, le programme POLYNNOV ne fait pas en tant que tel l'objet d'une fiche-action en tant que telle (document A3), car il correspond à une intensification de l'offre de services proposée dans les actions 2.2 à 2.5²⁶.

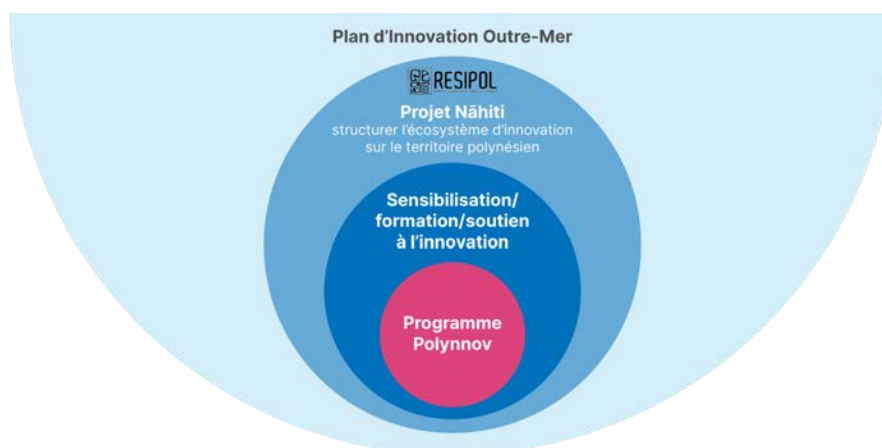


Figure 11 : Inscription du Programme POLYNNOV dans le projet Nāhiti

Conformément aux échanges conduits avec la Banque des Territoires, la première sélection de ces bénéficiaires a été une priorité lors de la phase d'ingénierie, de façon à garantir que la sphère d'application du dispositif Nāhiti soit constituée dès le lancement du projet. Pour cela, nous avons conduit un **Appel à Manifestation d'Intérêt** évalué par un Jury d'experts reconnu au plan national, et documenté en annexe. Ce processus a donné lieu à 20 candidatures, pour une **sélection finale de 10 projets innovants** qui seront les premiers bénéficiaires de l'accompagnement intensif dès le lancement du projet.

Les projets innovants sélectionnés seront les **bénéficiaires privilégiés d'une offre de service d'accompagnement sur deux ans** correspondant à une intensification du dispositif prévu au sein du Volet 2 de Nāhiti, sous forme de blocs de service mobilisables aux différentes étapes de leur projet. Une **convention individualisée** sera établie avec chaque projet de façon à définir un offre à la carte en fonction du besoin d'accompagnement exprimé. Dès la deuxième levée, le nombre de porteurs de projets accompagnés montera en puissance en intégrant non seulement les lauréats de l'AMI, mais aussi les **étudiants-entrepreneurs du PEPITE Nāfai** (Action 1.3.) ainsi que les **porteurs de projets lauréats de l'Appel RIP²⁷** émis par le Gouvernement de la Polynésie française nécessitant une maturation technico-économique. Le lancement de ce Programme dès le début du projet joue le rôle de **preuve de concept**, permettant à la fois :

- **de tester et d'adapter l'efficacité du dispositif** : consolider l'offre d'accompagnement aussi bien intensif (pour les futures cohortes du Programme) qu'élargi à l'ensemble des porteurs de projets du territoire ;
- **de démontrer le fort potentiel de projets innovants sur le site**, les projets ayant été sélectionnés par un Jury d'experts de haut niveau et indépendants dont l'activité se déploie à l'échelle nationale ;
- **de contribuer à la dynamique d'innovation créée autour du consortium**,

²⁶ Dans l'annexe financière, le budget alloué au Programme est intégré dans la budgétisation des actions 2.2 à 2.5.

²⁷ "Recherche et Innovation : Partenariat Public – Privé pour Preuve de concept".

notamment à travers l'importante communication réalisée autour de l'AMI (webinaire d'information, diffusion sur les sites et réseaux sociaux des partenaires) ;

- **de garantir le lien des projets accompagnés avec les 6 thématiques de l'Appel Plan Innovation Outre-Mer**, puisque les projets candidats devaient obligatoirement s'inscrire dans au moins une d'entre elles.

Concernant ce dernier point, les Figures 12 et 13 ci-dessous présentent les **principales thématiques ayant émergé de ces projets**, qui sont tout à fait cohérentes avec les spécialisations identifiées plus haut pour la R&I du site, avec en particulier une **forte prévalence de la thématique "Préservation et valorisation des ressources naturelles"**, à la fois au plan des thématiques choisies et de l'analyse des mots-clés des projets :

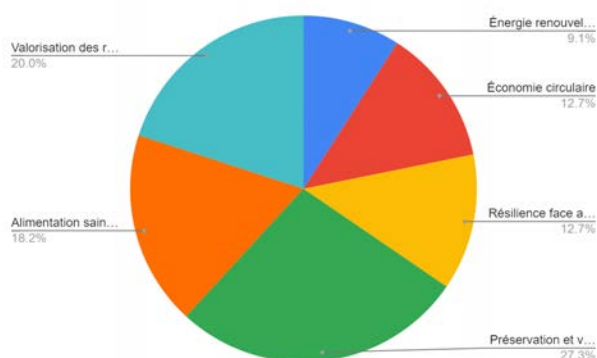


Figure 12 : Répartition des projets candidats à l'AMI POLYNNOV selon les 6 thématiques de l'Appel PIOM (N.-B. : plusieurs réponses possibles)

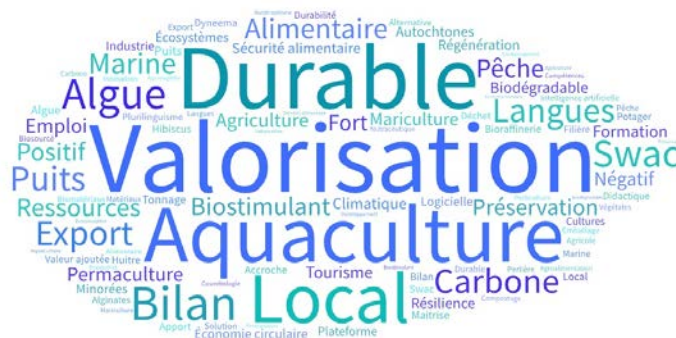


Figure 13 : Nuage de mots réalisé à partir des mots-clés des projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI POLYNNOV



Liste des projets sélectionnés - Programme POLYNNOV

- **NATIVE REO/SPEAKERS** : Plateforme en ligne pour l'enseignement des langues et cultures minorées
- **TE'AUTE** : Préservation et valorisation des principes actifs de l'hibiscus 'Aute : produits cosmétiques de luxe, produits agroalimentaires et nutraceutiques
- **HOLOPOL** : Formation des jeunes et des pêcheurs lagunaires aux techniques d'aquaculture d'holothuries respectueuses de l'environnement, avec perspective de valorisation économique
- **PM.PF** : Utilisation du SWAC (système de climatisation par eaux profondes) de l'hôtel The Brando à Tetiaroa pour permettre une culture en haute mer d'algues, à des fins de valorisation
- **EFTM** : Fabrication de haubans de voilier en fibre textile Dyneema, et développement d'un modèle d'accroches à fort tonnage dans la même fibre textile
- **FARATEA** : Modèle d'aquaculture durable en alimentation et aquariophilie aboutissant à une filière d'export de chair de bœufiers
- **BIOPATES** : Développement de collecteurs en polymères biodégradables pour la collecte d'huîtres perlières
- **KIT NINAMU SOLUTIONS** : Kit de compostage de déchets collectif, couplé d'un kit de création d'un potager de légumes et fruits locaux avec offre de formation
- **BIOBASE TAHITI** : Développement de papiers et emballages biodégradables en fibre végétale locale (bananier, canne à sucre, coco, ananas,...)
- **FENUALG** : mise en place d'une filière des algues polynésiennes en exploitant l'algue brune proliférante *Turbinaria ornata* pour produire des biostimulants, biomatériaux et produits cosmétiques et cosméceutiques à haute valeur ajoutée.

Modèle économique, impact, coopération et répartition de la propriété intellectuelle

La première volonté de Nāhiti est d'être *au service* de l'innovation sur le territoire. Il n'y a donc pas de modèle économique au sens de dégagement d'une marge pour le porteur de projet. La priorité en termes de modèle économique est la soutenabilité du dispositif avec auto-financement à terme - nous présentons la stratégie adoptée en ce sens en section 7.

Impact attendu

La mise en œuvre de Nāhiti opérera une transformation profonde du déploiement et de la culture de l'innovation en Polynésie française, notamment à travers :

- une **évolution de la culture de l'innovation à partir de la base** ;
- un renforcement des **capacités des acteurs institutionnels pour identifier des priorités** et éviter les logiques de saupoudrage ;
- un dépassement des **modes de travail en silo**, autour d'un projet qui, pour la première fois, implique un partage de moyens à l'échelle du territoire ;
- la création de **ponts entre les différents mondes** (académique, économique...) ;
- un **impact économique mesurable** : création de start-up, création d'emploi, commercialisation de produits et de services, pénétration de nouveaux marchés ;
- une contribution réelle à la **croissance de l'économie locale** et à la **compétitivité des entreprises polynésiennes à l'international** ;
- un meilleur **alignement entre les besoins du marché en compétences et les formations proposées** sur le territoire ;
- un **dispositif inclusif**, aussi bien sur le plan **territorial** (pénétration sur les cinq Archipels) qu'en termes de **genre** et d'accessibilité aux **publics fragiles** (p. ex. : ouverture à des publics en rupture) ;
- un **renforcement des initiatives existantes de partage des moyens et des compétences** (génération d'une masse critique) ;
- une **participation des organismes financeurs** qui permettra de les sensibiliser et d'accroître leur propension à soutenir l'innovation, voire à y former leur personnel ;
- un renforcement de l'**impact**, de la **visibilité** et de l'**attractivité** internationales pour l'innovation en Polynésie française ;
- la mise en place de dispositifs pérennes de déploiement et de montée en puissance, en particulier à travers l'installation d'une **gouvernance structurante pour l'écosystème de l'innovation**.

Nāhiti 2025... et après ?

La demande de financement relative au projet Nāhiti est prévue sur **3 ans**, avec un calendrier resserré exprimant la volonté d'exercer un effet-levier. Mais Nāhiti en tant que *dispositif* a vocation à exister et à croître de façon pérenne, à travers **une intégration et une institutionnalisation articulées de façon organique au projet du territoire**, et en particulier à la Stratégie de spécialisation intelligente pensée à Horizon 2030. Le modèle prévu pour la pérennisation du projet en termes de financement est présenté dans la partie 7 du présent document. En termes institutionnels, un **groupe de travail** sera mis en place dès l'année 1 au sein du Comité de pilotage du projet pour préparer la **transition de Nāhiti depuis le mode projet (mise en place du dispositif) vers le mode institutionnel (intégration organique aux dispositifs en place sur le territoire)**.

4/ Évaluation du projet

Indicateurs et cibles

Description de l'indicateur	Cible à 3 ans
Volet 1 : Sensibilisation et formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat	
Nombre d'événements d'interface organisées par an	5
Nombre de rencontres doctorants - entreprises par an	2
Nombre de collaborations doctorants-entreprises contractualisées par an	3
Nombre de partenariats conclus suite à la démarche d'intermédiation par an	5
Nombre de formations EC et chercheurs par an et nombre de participants	2 / 15 participants
Nombre de formation entrepreneurs par an	2 / 15 participants
Nombre de formation de formateurs et de chargé d'affaires par an	2 / 15 participants
Nombre de contenus pédagogiques produits par an	3
Nombre de lycées participant au dispositif de sensibilisation	5 (initialement 2)
Nombre d'étudiants ayant acquis le Statut National d'Étudiant Entrepreneur (SNEE)	35
Délivrances du D2E par an	10
Nombre de modules entrepreneuriat et innovation délivrés par an	10
Nombre de participants au Concours de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre	50
Volet 2 : Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up	
Nombre d'équipements scientifiques inscrits sur la plateforme partagée et nombre de demandes d'accès aux équipements	50/15
Nombre de porteurs de projets accompagnés au titre du Programme POLYNNNOV	10 tous les 2 ans
Nombre de porteurs de projets accompagnés au titre du dispositif élargi	30 par an
Nombre de demandes d'expertises techniques / expertises PI par an	15
Nombre de demandes d'accompagnement au montage financier par an	15
Nombre de start-up créées	3 à 5 sous 3 ans
Nombre de brevets déposés	3 à 5 sous 3 ans
Nombre de savoir-faire, de logiciel, de marque, de dessins et modèles déposés	5 à 7 sous trois ans
Nombre de produits / services mis sur le marché	3 à 5 sous 3 ans
Nombre d'entreprises hébergées au sein de RESIPOL+	1 à 3
Nombre de projets déposés sur des AàP compétitifs par an	15
Nombre de projets financés par des institutions partenaires par an	3 à 5
Indicateurs communs aux deux volets	
Proportion de femmes parmi les bénéficiaires du dispositif	50 %

Proportion de bénéficiaires du dispositif basés en dehors de Tahiti-Moorea	20 %
Nombre de nouvelles institutions associées en Polynésie française	5 sous 3 ans
Nombre de nouvelles entreprises associées hors Polynésie française	5 sous 3 ans

Table 2 : Indicateurs de suivi du projet

Système d'évaluation et d'amélioration continue

Le suivi du dispositif dans une démarche d'amélioration continue sera conduit par le Chef de projet recruté spécifiquement. Il sera secondé par le responsable qualité recruté pour le projet Nārua, avec pour mission d'**adapter et d'augmenter la liste des indicateurs clés**, de **collecter les indicateurs clés** auprès des partenaires du projet et de mobiliser les outils pertinents de suivi et de pilotage (tableaux de bord). Il sera également chargé du **suivi de la réalisation du projet** : conformité avec le calendrier initial, respect du plan de financement. Il sera chargé de **la prévention, de la détection et du suivi des risques**. Il produira un **rapport semestriel** qui sera transmis au Comité de pilotage du projet ainsi qu'au Comité d'orientation stratégique. Le suivi de l'impact du projet sur l'insertion professionnelle au sein du territoire sera conduit en collaboration avec le **Service de l'Emploi de la Formation et de l'Insertion professionnelles** (SEFI) qui dispose d'importantes capacités statistiques à l'échelle du territoire. Des études ciblées par secteur pourront être conduites, par exemple en collaboration avec le CMQ "Tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française".

Risque identifié	Mesure préventive / corrective
R1. Manque de cohésion au sein du consortium - Nāhiti est le premier projet structurant conduit au sein de RESIPOL+, et il a vocation à répondre à une difficulté de l'écosystème d'innovation polynésien à se structurer. Il est donc possible que Nāhiti ressente lui-même les effets de ce déficit de coordination des acteurs.	La cohésion autour du projet s'est renforcée tout au long de la phase d'ingénierie, qui a permis la mise en place de la gouvernance du projet et une interaction structurante du consortium RESIPOL+. Pendant le déploiement du projet, l'accent mis sur la qualité de la gouvernance et du pilotage garantira la forte coordination des parties.
R2. Effets de la crise économique et/ou d'une nouvelle crise sanitaire - Compte tenu de sa multi-insularité, la Polynésie française serait particulièrement affectée par une reprise de la crise sanitaire : ralentissements, voire interruption de certains services qui pourraient en particulier occasionner un délai dans la mise en place du dispositif. La crise économique consécutive à la crise sanitaire pourrait par ailleurs affecter les capacités des partenaires en termes de pérennisation des financements.	La Polynésie française est un territoire résilient et coutumier des nécessités d'adaptation. Le Comité de pilotage du Projet (voir section 3.2) sera en capacité de mobiliser les acteurs en recourant aux outils adaptés. La sécurisation de la pérennisation de Nāhiti au-delà du financement PIA a été une priorité du Comité de pilotage dès la phase d'ingénierie, et les dispositifs prévus en ce sens sont décrits dans la section 7 du présent document.
R3. Effet d'attraction Tahiti / Moorea et manque de pénétration du programme dans les autres archipels - Comme indiqué dans le diagnostic, Tahiti et Moorea tendent à centraliser l'activité économique polynésienne. Ce constat est renforcé par le fait que l'intégralité des projets soumis dans le cadre du Programme POLYNNNOV sont portés par des acteurs localisés à Tahiti, ce qui alerte sur le risque d'une polarisation du dispositif.	La diffusion des actions du projet au sein des différents archipels sera garantie par une forte mobilisation des réseaux locaux, et notamment par les antennes CCISM localisées dans les îles polynésiennes ainsi que par ses actions de permanence et de tournée locale. La diffusion sera renforcée par l'appui des 5 Archipels connectés. Une interaction en ce sens avec le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française sera explorée.

Table 3 : Analyse de risques

5/ Gouvernance et pilotage



Focus sur le portage du projet

Dès sa conception en phase AMI du PIOM, **Nāhiti** été le fruit d'une démarche concertée du consortium **RESIPOL+** avec pour chef de file l'**Université de la Polynésie française**. Lors de cette phase d'Appel à Projets, il a semblé naturel de reconduire cette structuration, qui facilite le pilotage du projet compte tenu des **capacités d'intégration entre la gouvernance de Nāhiti et celle du consortium RESIPOL+**, dans une démarche de structuration réciproque dont les effets positifs se sont confirmés lors de la phase d'ingénierie.

L'Université de la Polynésie française présente en outre une légitimité à porter le projet liée au rôle qu'elle joue sur le territoire en termes de structuration de la formation et de la recherche autour de l'innovation, en tant que seule université publique en Polynésie française. Elle dispose enfin des **capacités techniques et RH** requises pour la gestion d'un projet complexe financé sur fonds France 2030.

Le projet Nāhiti n'en est pas moins **essentiellement partenarial et collégial**. Tous les membres de RESIPOL+ ont été parties prenantes de sa conception et le seront de son développement. Les collectivités territoriales (Gouvernement de la Polynésie française et Haut-Commissariat) sont fortement impliquées dans son déploiement. En particulier, l'articulation organique mise en place avec la Stratégie de spécialisation intelligente implique une inscription directe du projet dans la stratégie d'innovation du Pays.

C'est pourquoi, comme indiqué plus haut, un **groupe de travail** sera mis en place dès l'année 1 au sein du Comité de pilotage du projet pour préparer la transition de Nāhiti depuis le mode projet (mise en place du dispositif) vers le mode institutionnel et pérennisé (intégration organique aux dispositifs du territoire).

Modèle de gouvernance

Les objectifs de Nāhiti ne peuvent être atteints que si le **soutien plein et entier des différents profils d'acteurs impliqués** est assuré : partenaires académiques, collectivités territoriales, représentants des entreprises. **Le modèle de gouvernance a été élaboré dès la phase AMI, et installé durant la période d'ingénierie²⁸**, de sorte qu'il est d'ores et déjà opérationnel, avec une habitude consolidée de travailler ensemble.

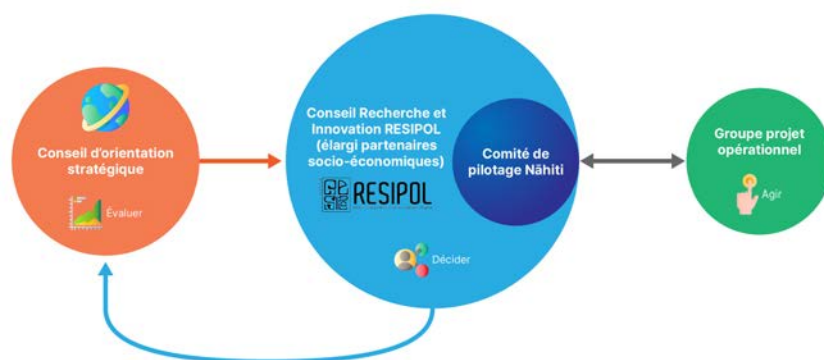


Figure 14 : La gouvernance de Nāhiti - vision d'ensemble

1. Conseil Recherche et Innovation de RESIPOL (élargi aux partenaires socio-économiques)

Composition : Comme défini dans l'Accord présidant à la création du Consortium RESIPOL (2018), le Conseil Recherche & Innovation de RESIPOL comprend un représentant de chacun des six Membres fondateurs (UPF, CNRS, Ifremer, ILM, IRD, Univ. de Californie-Berkeley), ainsi que le Délégué Territorial à la Recherche et à la Technologie (DTRT) et le Délégué à la

²⁸ La composition du Comité d'orientation stratégique sera validée en phase de lancement.

Recherche de la Polynésie française, avec chacun une voix délibérative.

⇒ **Le Conseil Recherche et Innovation de RESIPOL dispose de la vision d'ensemble sur le Projet, et sur son inscription dans la stratégie du Consortium.**

2. Comité de pilotage de Nāhiti

Composition : 7 membres avec chacun une voix délibérative, définis de la façon suivante et devant représenter l'ensemble des profils clés impliqués dans le Projet :

- 1 représentant de l'**UPF**, en tant que chef de file du projet (personnalité morale de RESIPOL, interlocuteur de la Banque des Territoires, récipiendaire des fonds, responsable de la gestion du Projet) ;
- le **Gouvernement de la Polynésie française**, représenté par la **Délégation à la Recherche**, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Foncier, en charge du Domaine et de la Recherche, qui assure l'interface avec les autres Ministères, Directions et Services impliqués dans le projet)²⁹ ;
- le **Haut-Commissariat à la République en Polynésie française**, représenté par le **Délégué Territorial à la Recherche et à la Technologie (DTRT)** ;
- **2 représentants des partenaires académiques/organismes de recherche** (CNRS, Ifremer, ILM, IRD, Université de Californie-Berkeley) ; chacun de ces représentants dispose d'une voix propre au sein du Comité de pilotage, afin d'assurer une représentation proportionnelle à leur engagement, ainsi qu'une alternance adaptée, garantissant l'équilibre annuel de la représentation de chaque partenaire ;
- 1 représentant de la **CCISM** ;
- 1 **représentant des partenaires socio-économiques** (Cluster Maritime de Polynésie française, French Tech Polynésie).

Le Comité de pilotage de Nāhiti est **présidé par le représentant de l'UPF**, en tant que chef de file, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote (p. ex. en cas d'abstention ou d'absence d'un membre). Il **se réunit sur convocation de son président une fois tous les trois mois**. Le président établit l'**ordre du jour** de chaque séance qui est porté à la connaissance de tous les membres du Comité de pilotage **au moins dix jours à l'avance**, accompagné des **documents préparatoires** à la réunion. Cette période permet aux partenaires académiques et aux partenaires socio-économiques respectivement de **se rencontrer pour établir leurs positions communes** et le cas échéant, de **valider certains points avec leur Siège**. Lors de cette rencontre, les partenaires académiques et les partenaires socio-économiques **décident respectivement de leurs représentants** lors de cette session du Comité de Pilotage, de façon à **respecter l'équilibre annuel de la représentation de chaque partenaire**, tout en tenant compte des disponibilités des parties³⁰.

Fonctionnement du Comité de pilotage de Nāhiti :

- Se réunit une fois tous les trois mois.
- Est décisionnel sur les questions liées au Projet Nāhiti.
- Définit et pilote la stratégie du projet, la feuille de route, l'allocation des ressources, la pérennisation au-delà du financement, le suivi des indicateurs de réalisation (conformité à la feuille de route), et celui des indicateurs de résultats et d'impact.

²⁹ Des liens importants de collaboration seront en particulier établis avec le **Ministère de l'Éducation et de la Modernisation de l'administration, en charge du Numérique** (notamment : **Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements**), et avec le **Ministère des Finances et de l'Économie**, en charge de l'Énergie, de la Protection sociale généralisée, de la Coordination de l'action gouvernementale et des Télécommunications (notamment : **Direction Générale des Affaires Économiques**).

³⁰ N.-B. : L'ensemble des membres du consortium peuvent siéger aux réunions. Le principe de la représentation tournante est cependant appliqué pour les votes.

- Fournit le cadre relatif à la sélection des projets du Programme POLYNNOV.
- Rend compte au Conseil Recherche et Innovation de RESIPOL.
- Prépare la transition de Nāhiti depuis le mode projet (mise en place du dispositif) vers le mode institutionnel (intégration organique aux dispositifs en place sur le territoire) via un groupe de travail mis en place en année 1.

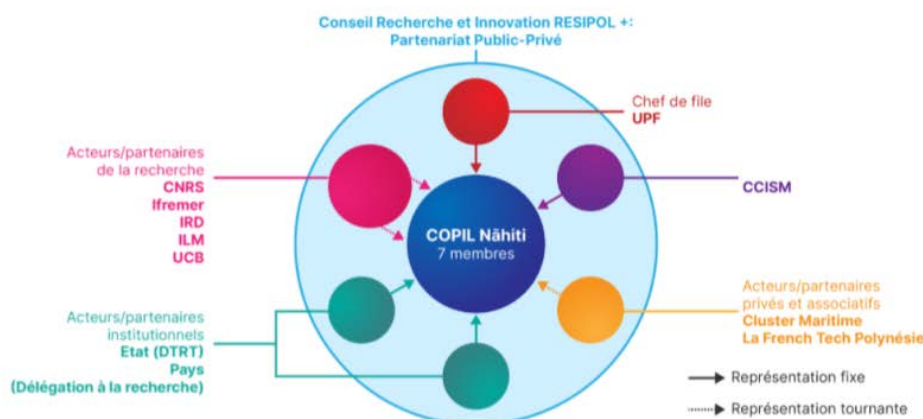


Figure 15 : Gouvernance de Nāhiti - focus sur le Comité de pilotage

3. Groupe projet opérationnel

- Est désigné par les membres du Comité de pilotage de Nāhiti.
- Peut mobiliser des personnes clés au sein des institutions partenaires (par exemple : au sein des Services de valorisation des partenaires).
- Assure le suivi opérationnel du projet (mise en œuvre des décisions).
- Se réunit une fois par mois avec un ordre du jour opérationnel.
- Est coordonné par le Chef de Projet, qui assure également l'interface avec le Comité de pilotage de Nāhiti.

Un **référént pour chaque Volet** sera choisi parmi les partenaires RESIPOL+.

4. Conseil d'orientation stratégique

Ouvert sans limite de membres, à l'ensemble des institutions soutenant le Projet et/ou bénéficiaires de celui-ci. Comprend notamment :

- les partenaires actuels de RESIPOL hors périmètre Nāhiti souhaitant être impliqués ;
- les acteurs associés métropolitains, régionaux et internationaux (p. ex. : Communauté du Pacifique, partenaires sur la région Nouvelle-Zélande) ;
- les Ministères du Pays en charge de l'agriculture, des ressources marines, de l'éducation) et leurs services intéressés au projet ;
- les organisations et structures tierces du territoire ayant manifesté leur intérêt pour le projet (p. ex. : Sofidep, Socredo, Invest In Pacific, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, Linkinnov, SAS BRIGAD) ;
- les organisations associées aux autres projets structurants du site, notamment celles qui soutiennent le projet Nārua.

Le Conseil d'orientation stratégique se réunit une fois par an. Il a un rôle consultatif et non décisionnel : orienter la stratégie et l'évolution du projet. Il reçoit des informations sur l'avancement du Projet de la part du Comité de pilotage du Projet, et rend compte de ses travaux au Conseil Recherche & Innovation de RESIPOL. Il permet en particulier l'association des bénéficiaires et usagers à la réflexion sur le suivi et l'amélioration du dispositif.

Le Conseil d'orientation stratégique sera mis en place dès le lancement du projet, à travers une sollicitation des organisations ayant manifesté leur intérêt pour le projet et/ou pour les

projets apparentés (notamment Nārua).

Ressources humaines dédiées à la conduite du projet

Le pilotage de Nāhiti sera assuré par un **Chef de projet** qui assurera **l'interface entre les instances de gouvernance du projet** (Conseil Recherche et Innovation de RESIPOL Comité de pilotage, Groupe projet opérationnel, Conseil d'orientation stratégique), l'interface entre les partenaires du projet et leurs services, ainsi que la **coordination générale des axes du projet**. Il coordonnera les **réunions du Groupe projet opérationnel** et interviendra en support aux **réunions du Comité de pilotage**. Il sera **responsable de la bonne exécution de l'ensemble des actions du projet** et supervisera la **démarche qualité** conduite par le responsable qualité recruté pour le projet Nārua dont la mission inclura le suivi qualité de Nāhiti. Il garantira la **coordination entre Nāhiti et les autres projets structurants du site** (Archipels connectés, Nārua, Stratégie de spécialisation intelligente). Il coordonnera la **communication autour du projet** en lien avec les services des partenaires, de façon à garantir notamment la diffusion et la **pénétration du dispositif dans les cinq archipels**.



Une innovation RH : la mutualisation des postes supports

Le diagnostic conduit en phase d'ingénierie a fait apparaître un **déficit de compétences expertes locales** pour le déploiement des actions du Volet 2 : *Soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up*. Certaines ressources existent mais de manière externe, par exemple au sein des équipes des services innovation, partenariat, valorisation et transfert des Organismes nationaux de recherche membres du consortium. Par ailleurs, le manque de taille critique limite la possibilité pour les différents acteurs du consortium de recruter localement une ressource experte.

Ce problème se pose également du côté des **acteurs socio-économiques**, notamment la French Tech Polynésie, ou encore la CCISM qui accompagne de jeunes porteurs de projet ressentant la nécessité d'un accompagnement expert, mais pour qui le dimensionnement du besoin au regard du recrutement d'un poste expert pose question. Des modèles ultra-marins comme le Pôle innovation de l'ADECAL, doté de plusieurs chargés d'affaires, confirment l'importance de développer davantage encore les ressources locales d'accompagnement, notamment sur le niveau expert (accélération), et démontrent l'effet-levier de ces démarches.

Suite à ces différents constats, il a été proposé de recruter **deux postes mutualisés cofinancés de manière distribuée au sein du consortium**. Cette logique de cofinancement distribué permettra, à terme, de faciliter une possible pérennisation de ces fonctions clés dans l'écosystème local (répartition distribuée de l'effort).

1. Poste mutualisé à l'échelle de RESIPOL+ : chargé d'affaires confirmé en ingénierie contractuelle, valorisation de la recherche, propriété intellectuelle et ingénierie de projet

Pour réaliser les actions 2.3 à 2.5 (veille et accompagnement AàP, expertises ciblées PI, valorisation, expertises juridiques et techniques), le consortium RESIPOL+ a décidé de mettre en place un dispositif innovant de **poste d'accompagnement mutualisé**, co-financé par les institutions de recherche membres du consortium (UPF, CNRS, Ifremer, ILM, IRD). Ce poste mutualisé interviendra en étroite collaboration avec la **Direction de l'Innovation et des Partenariats de l'Université de Montpellier (DIPA)**, qui se traduira par deux séjours d'un mois par an au sein de la DIPA, avec un effet-levier considérable sur la valeur ajoutée de cet accompagnement (appui sur une expertise consolidée et montée en compétence interne). Compte tenu de la distribution des cofinancements également répartie sur les ONR, le poste mutualisé aura également en charge l'interaction avec la direction du partenariat et du transfert pour l'innovation de l'Ifremer, les délégations régionales Occitanie et Île-de-France ainsi que la direction nationale du CNRS et le service innovation et valorisation du Département mobilisation de la recherche et de l'innovation pour le développement (DMOB) de l'IRD, permettant ainsi de mieux activer encore ces ressources centralisées (économie d'échelle) au service des projets de transfert et des collaborations de recherche et d'innovation locaux.

Ce dispositif aura un effet fortement structurant sur la **cohésion du consortium RESIPOL+** et sur sa capacité à conduire des projets en commun.

2. Poste mutualisé côté socio-économique avec l'UPF et à l'échelle du consortium RESIPOL+ : chargé d'affaires confirmé en accompagnement d'entreprises innovantes, propriété industrielle et ingénierie de projet

Pour réaliser les actions 2.2 à 2.4 (expertise financière et aide au montage du Business Plan, veille et accompagnement AàP, expertises ciblées PI), le consortium a décidé de mettre en place un dispositif innovant de **poste d'accompagnement mutualisé**, co-financé par l'UPF. Ce poste mutualisé interviendra en étroite interaction avec les différents services de la CCISM (pôle entreprises, incubateur PRISM, Polynesian Factory, cellule export,...), avec les partenaires socio-économiques du projet (French Tech Polynésie, Cluster maritime), avec les partenaires locaux et nationaux du financement de l'innovation (Sofidep, Invest in Pacific, BPIFrance Outre-mer, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, Socredo) et en relation étroite avec le Pôle innovation de l'ADECAL notamment dans le cadre du réseau européen EEN TONIC. Des partenariats seront envisagés avec des incubateurs comme le BIC de Montpellier ou à l'échelle du triangle polynésien notamment à Hawaï, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, en lien avec les partenariats internationaux développés dans le cadre du projet Nārua.

6/ Planification générale

Le calendrier de Nāhiti est conçu sur **3 ans**, selon une logique visant à renforcer l'**effet levier** (concentration des financements), et à garantir une **réalisation rapide** des résultats attendus compte tenu de l'urgence des besoins diagnostiqués sur le territoire. Le tableau suivant présente le **planning général**, ainsi que les **livrables** associés à chaque action selon la désignation correspondant dans le Cahier des fiches-actions.

Année	Année 1				Année 2				Année 3			
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Volet 1 : Sensibilisation et formation à l'innovation												
1. 1. Interface monde académique/ socio-économique												
Événements impliquant des acteurs académiques et socio-économiques <i>Livable : L1.1.1. (A)</i>		A				A				A		
Rencontres doctorants-entreprises <i>Livable : L1.1.1. (A)</i>	A				A				A			
Rencontre internationale des décideurs et acteurs de l'innovation <i>Livable : L1.1.1. (A)</i>			A								A	
Plateforme digitale de connexion recherche-entreprises <i>Livable : L1.1.2 (B)</i>			B									
1. 2. Formation de la comm. acad à la création de valeur & comm éco. aux partenariats de R&I												
1. 2. A. Formation entrepreneuriat/innovation scientifique & technologique des chercheurs et EC <i>Livrables : L1.2.1. (C), L1.2.2. (D)</i>		C	C, D			C	C, D			C	C, D	
1. 2. B. Formation comm. socio-éco aux partenariats R&I <i>Livrables : L1.2.1. (C), L1.2.2. (D)</i>		C	C, D			C	C, D			C	C, D	
1.2.C. Formation formateurs <i>Livrables : L1.2.1. (C), L1.2.2. (D)</i>	C, D	C	C, D	C	C, D	C	C, D	C, D	C, D	C	C, D	C
1. 3. PEPITE Nāfai												
1.3.A. Sensibilisation des professeurs du secondaire et des lycéens <i>Livable : L1.3.1. (E)</i>		E				E				E		

Année	Année 1				Année 2				Année 3			
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1.3.B. Sensibilisation des étudiants <i>Livrables</i> : L1.3.1. (E), L1.3.2. (F), L1.3.3. (G)			F	E, G			F	E, G			F	E, G
1.3.C. Création du PEPITE Nāfai <i>Livrables</i> : L1.3.4. (H), L1.3.5. (I), L1.3.6. (J), L1.3.7. (K)		I	H, K			I				I		
Volet 2 : Soutien émergence et développement de projets innovants et de start-up												
2. 1. Ouverture des équipements scientifiques												
Catalogue des équipements <i>Livable</i> : L2.1.1.		L										
Modèle de contractualisation et tarification <i>Livable</i> : L2.1.2.			M									
Outil interactif de mise en relation <i>Livable</i> : L2.1.3.			N									
Dispositif hébergement de start-up issues de la recherche <i>Livable</i> : L2.1.4.						O						
2.2. Expertise financière												
Études spécifiques <i>Livable</i> : L2.2.1. (P)		P				P				P		
Cartographie des dispositifs <i>Livable</i> : L2.2.2. (Q)				Q								
Financements obtenus <i>Livable</i> : L2.2.3.				R				R				R
2.3. Veille ciblée et assistance réponse AàP												
Veille et appui au montage de dossiers <i>Livable</i> : L2.3.1.				S				S				S
2.4. Soutien protection et valorisation PI												
Portfolio de cabinets spécialisés <i>Livable</i> : L2.4.1. (T)			T					T				T
Guide de bonnes pratiques <i>Livable</i> : L2.4.2. (U) dont māj				U				U				U
Dispositifs issus des articles L531 1 à 17 <i>Livable</i> : L2.4.3. (V)							V					
Dépôt d'actifs PI conduits dans le cadre de l'accompagnement <i>Livable</i> : L2.4.4. (W)				W				W				W
2.5. Expertises juridiques et techniques												
Rapport d'activité annuel <i>Livable</i> : L2.5.1. (X)				X				X				X
2.6. Sélection POLYNNOV												
Note de cadrage méthodologique <i>Livable</i> : L.2.7.1. (Y)	Y						Y					
Dossier de consultation <i>Livable</i> : L.2.7.2. (Z)	Z						Z					
Guide d'évaluation Jury <i>Livable</i> : L2.7.3. (AA)	AA						AA					
Liste finale projets sélectionnés <i>Livrables</i> : L.2.7.4. (AB)	AB								AB			
Comité d'accompagnement, de suivi et de sortie <i>Livable</i> : L.2.7.5. (AC)			AC			AC			AC			
Sélection 2 ^{ème} cohorte (année 3) <i>Livrables</i> : L.2.7.6. (AD)								AD				

Table 4 : Calendrier prévisionnel du projet

7/ Eléments financiers prévisionnels du projet³¹

Le coût total du projet est de **1.523.030 €**, dont **1.065.810 €** demandés au titre de France 2030, et **457.220 € (30,02 % du coût total)** proposés au titre de co-financements. Les co-financements apportés se répartissent de la façon suivante :

³¹ Cf. Annexe B – Plan de financement.

- Université de la Polynésie française : 165.700 €
- Gouvernement de la Polynésie française : 168.000 €
- CCISM : 5.000 €
- Ifremer : 25.152 €
- IRD : 24.892 €
- CNRS : 24.892 €
- ILM : 24.892 €
- Université de Californie Berkeley - Station Gump : 8.000 €
- La French Tech Polynésie : 5.690 €
- Cluster Maritime de Polynésie française : 5.000 €

Le projet fera l'objet d'un suivi dédié en **comptabilité analytique**, permettant notamment d'identifier les sources de financements et les natures de dépenses. Ce suivi sera réalisé à partir des outils de comptabilité budgétaire et générale de l'établissement chef de file. Les **frais de gestion** liés au projet correspondent à un montant de 19,98 % de la demande France 2030. Concernant les **frais d'investissement**, un **co-financement de 31 %** est apporté (soit 35.640 € pour un total de 115.640 € en dépenses d'investissement).

Le tableau ci-dessous présente le **financement de chaque action** (coût total, contributeurs, volume de dépenses par catégorie). Les coûts indiqués tiennent compte des problématiques spécifiques propres à la Polynésie française : éloignement, frais d'importation, indexation des salaires, coûts des missions.

	Plan de financement		Détail des dépenses			
	Coût total de l'action	Co-financement (montant et source)	Prestations	Équipements	Investissement	Personnels ³²
1.1 Interface entre monde académique et monde socio-éco. et sensibilisation	130.000 €	UPF : 8.000 € CNRS : 3.000 € CM Pf : 5.000 € FT Pf : 5.000 € Gouv. Pf : 3.000 € Ifremer : 3.000 € ILM : 3.000 € IRD : 3.000 € UCB-Gump : 3.000 €	31.550 € : prestation de service pour l'ensemble des événements et rencontres organisés sur l'ensemble du programme	5.000 € : Communication 80 000 € : Missions rencontres internationales 2023 et 2025	5.000 € : Location des salles pour les rencontres internationales 2023 et 2025	8.450 € : 15 j/h valorisés pour la French Tech (3.450 €) et 18 J/h valorisés pour le Cluster Maritime Pf (5.000 €)
1.2 Formation comm. académique à la création de valeur & comm. éco. aux partenariats de R&I	102.010 €	UPF : 6480 € FT Pf : 690 € Ifremer : 260 €	2.400€: Frais de bouche des 12 séminaires d'une demi-journée (formation) + soirée pour les 10 lauréats POLYNNNOV	16.000€ : 4 missions 36.000 € : 18 jours de formation 10.000 € : Module 1 POLYNNNOV 10.000 €: Module 2 POLYNNNOV 18.000 € : formation pour les 10 lauréats 2.280 € : heures équivalent TD (IAE Montpellier)	6.640 € : Location de salles pour les actions de formation	690 €: 2 j/h pour l'organisation de deux webinaires French Tech Polynésie
1.3 Pôle PEPITE	143.420 €	UPF : 19.000 € CCISM : 5.000 €	Financement PEPITE	4.000 € : 1 mission	20.000€ : Petits équipements	

³² Tous les coûts indiqués correspondent aux coûts chargés employeur.

	Plan de financement		Détail des dépenses			
	Coût total de l'action	Co-financement (montant et source)	Prestations	Équipements	Investissement	Personnels ³²
		CNRS : 500 € Gouv. Pf : 5.000 € Ifremer : 500 € ILM : 500€ IRD : 500 €	5.000 € (5.000 € pour 2023, financement prévu sur fonds PEPITE socle à partir de 2024) ; sensibilisation (créacampus, créathlon,...) 2.500 € : PEPITE STARTER (accélérateur) avec co-financement prévu sur fonds PEPITE socle en 2025	participation prix PEPITE 13.000 € : D2E (90h) 24.320 € : Transformation 40h d'enseignement en distanciel 45.600 € : Mentors étudiants entrepreneurs 15.000 € : Modules entrepreneuriat avancé	espace PEPITE 12.000 € : Location de salles 2.000 € : Espace serveur Espadon (plateforme LMS)	
2.1 Mutualisation équipements scientifiques	50.000 €	UPF : 5.000 € CNRS : 5.000 € Gouv. Pf : 10.000€ Ifremer : 5.000 € ILM : 5.000 € IRD : 5.000 € UCB-Gump : 5.000€	50.000 € : Design plateforme interactive			
2.2 Expertise financière	174.600 €	UPF : 17.740 €	100.000 € : Études ciblées	72.00 € : Missions		67.400 € : 0,6 ETP chargé d'incubation
2.3 Veille ciblée et assistance au montage des réponses aux AàP	141.800 €	UPF : 23.100 € CNRS : 3.280 € Ifremer : 3.280 € ILM : 3.280 € IRD : 3. 280€	40.000 € : Accomp. bureau d'étude pour réponse à AàP structurant	9.000 € : Missions	10. 000 € : Abonnement outil de veille partagée à l'échelle de la Polynésie française	27.200 € : 0,2 ETP chargé d'incubation 35.500 € : 0,2 ETP chargé de valorisation & d'ingénierie projet 20.100 € : 0,1 ETP Chef projet
2.4 Soutien à la protection et à la valorisation de la PI	440.900 €	Gouv. Pf :100.000 € UPF : 30.000 € CNRS : 11.500 € Ifremer : 11.500 € ILM : 11.500 € IRD : 11.500 €	70.000 € : Frais de cabinets de PI	23.100 € : Missions	50.000 € : Frais de PI et de certification	150.000 € : Programme adossement recherche pour maturation, 124.200 € : 0,7 ETP chargé de valorisation & ingénierie projet 23.600€: 0,2 ETP chargé d'incubation
2.5 Expertises juridiques et techniques	118.400 €	Gouv. Pf : 50.000 € UPF : 3.300 € CNRS : 1.600 € Ifremer : 1.600 € ILM : 1.600 € IRD : 1.600€	35.000 € : Prestation pour certification et normalisation (ISO, CE, ...)	5.700 € : Missions	10.000 € : Frais de certification	50.000€ : Frais de prototypage et réalisation d'un produit minimum viable 17.700€ : 0,1 ETP chargé

	Plan de financement		Détail des dépenses			
	Coût total de l'action	Co-financement (montant et source)	Prestations	Équipements	Investissement	Personnels ³²
						valorisation
2.6 Sélection projets bénéficiaires POLYNNOV	9. 000 €	Cofinancements apportés en phase d'ingénierie pour la construction du processus complet et reproductible de sélection				9.000 €: Défraiement des neufs membres du Jury pour la sélection de la deuxième cohorte (année 3)
Gouvernance & pilotage	212.900 €	UPF : 53.000 €	10.000€ : Frais communication 12.000 € : 3 missions	10.000 € : Petit équipement mutualisé conduite projet		180.900 € : 0,9 ETP Chef de projet

Table 4 : Tableau analytique de financement du projet

Pérennisation du projet au-delà de la période financement

Nāhiti est un projet structurant qui exercera un impact de long terme sur le territoire et permettra d'installer des dispositifs et des circuits d'interaction pérennes. Une partie des dépenses impliquées constitue un investissement initial dont le coût ultérieur consistera principalement en frais de maintenance. Un **groupe de travail** sera mis en place dès l'année 1 pour préparer la transition de Nāhiti depuis le mode projet (mise en place du dispositif) vers le mode institutionnel (intégration organique aux dispositifs en place sur le territoire), en anticipant notamment l'absorption des dépenses engendrées par le dispositif parmi les partenaires du consortium.

La **capacité d'auto-financement** du projet est garantie par sa construction même, avec :

- la mise en place d'une **action spécifique de veille sur les Appels à projets** (action 2.3), qui permettra d'attirer des financements pour le dispositif en tant que tel ;
- la création d'un **Pôle PEPITE** qui à travers une labellisation qui s'accompagnera des financements correspondants (30 à 40.000 € annuels de financement socle, financement additionnels sur Appels à projets et financements externes complémentaires attirés par effet-levier) ;
- la perspective d'attraction obtention de fonds via des **programmes européens** tels que LIFE (soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat), Horizon Europe, notamment au sein des Pôles du Pilier 2 (Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne), dans un premier temps comme partenaires de consortias ;
- l'**ouverture des équipements scientifiques** avec modèle tarifaire associé ;
- les **retours d'exploitation concernant des actifs PI** issus des établissements membres du consortium ;
- une éligibilité des projets de recherche conduits aux **programmes SATT AxLR**.

Par ailleurs, des cofinancements pourront être pérennisés par tout ou partie des membres du consortium au regard :

- de l'évolution du chiffre d'affaire des entreprises et projets accompagnés ;
- de la création d'emploi liés au développement (ressources fiscales associées) ;
- des externalités positives des projets de fort impact ;
- de l'amélioration de la compétitivité pour l'export (ressources exogènes).